



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Agence de l'eau
Adour-Garonne

RAPPORT d'activité 2022



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2022)

Président : Étienne Guyot, préfet de région Occitanie

1^{er} vice-président : Pascal Coste

2^e vice-président : Jean-Luc Capes

1^{er} assesseur : Sébastien Vincini

2^e assesseur : Henri Sabarot

3^e assesseur : Jean-Louis Molinie

4^e assesseur : Gilbert Rieu

5^e assesseur : Franck Darthou

6^e assesseur : le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin

Collectivités territoriales et parlementaires :

Maider Arosteguy, Sylvie Cassou-Schotte,
Jean-Louis Cazaubon, Pascal Coste, Françoise de Roffignac,
Jean-Michel Fabre, Nicole Miquel-Belaud, Yves Regourd,
Henri Sabarot, Patricia Testa,
Sébastien Vincini

Usagers non économiques : Frédéric Cameo Ponz,
Aïda Jaafar, Jean-Louis Molinie, Nicole Pfluger, Gilbert Rieu

Usagers économiques : Franck Darthou,
Jean-Luc Capes, Marie-Sophie Pujol-Fort,
Michel Paquet, Jacqueline Rabic

Personne qualifiée : Jean Launay

État et ses établissements public :

Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne
Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine
Le commissaire du Massif des Pyrénées
Le secrétaire général pour les affaires régionales Occitanie
Le directeur de l'Office français de la biodiversité
Le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie
Le directeur régional des finances publiques Occitanie et de la Haute-Garonne
Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
Le directeur général de l'Agence régionale de la santé Occitanie
Le Directeur général des Voies navigables de France
Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Représentants du personnel de l'Agence :

Magali Prevost (titulaire)
Angélique Masson (suppléante)

Participants de droit avec voix consultative :

Le président du comité de bassin Adour-Garonne,
Alain Rousset
Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
Guillaume Choisy
La commissaire du gouvernement, Isabelle Kamil
L'agent comptable de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
Patricia Gade
L'autorité chargée du contrôle budgétaire, Benoît Dingremont

Édité en 2023

par l'agence de l'eau Adour-Garonne

Photo en couverture : ©AdobeStock/ Jack F - Vue aérienne d'Albi, du Tarn et de la cathédrale Sainte-Cécile.

Mise en page : Ogham, impression : Pôle Impression

Crédit illustrations : Istock

ÉDITO	p. 3
2022, EN CHIFFRES	p. 4
2002, LES TEMPS FORTS	p. 6
INSTANCES DE BASSIN	p. 8
AIDES	p. 10
L'adaptation au changement climatique, un engagement fort de l'Agence	p. 12
Préservation des milieux aquatiques et des zones humides : un levier d'adaptation au changement climatique	p. 14
Mobilisation en faveur des eaux littorales et des milieux marins	p. 16
Engagement des collectivités : vers des équipements sobres et résilients	p. 18
Territoires ruraux : des territoires fragiles face à la sécheresse	p. 20
Activités économiques : élimination des pressions majeures pour le milieu	p. 22
Pratiques agricoles : viser l'efficacité en eau et un faible impact	p. 24
Tensions inédites sur la ressource en eau imposant d'accélérer les démarches de gestion partagée	p. 26
PLANIFICATION ET GOUVERNANCE LOCALE	p. 28
TERRITOIRES D'ADOUR-GARONNE	p. 32
Bassin de l'Adour	p. 33
Bassin de la Charente	p. 34
Bassin des Côtiers aquitains et charentais	p. 35
Bassin de la Dordogne	p. 36
Bassin de la Garonne	p. 37
Bassin du Lot	p. 38
Bassin Tarn-Aveyron	p. 39
Bassin Nappes profondes	p. 40
REDEVANCES	p. 41
COOPÉRATION INTERNATIONALE	p. 44
SENSIBILISATION	p. 47
CONNAISSANCE	p. 49
CRÉATION D'UN PÔLE ENVIRONNEMENTAL SUR LE SITE DU SIÈGE TOULOUSAIN	p. 54
RÉALISATION DU BUDGET	p. 55



© AEAG

Guillaume Choisy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Adour-Garonne

L'année 2022 marque un tournant dans notre rapport à l'eau. Chacun a pris conscience que l'eau est un marqueur majeur du changement climatique. Une ressource qui n'est pas toujours disponible et qui doit être préservée.

Restrictions d'usage, difficultés d'approvisionnement, assecs des cours d'eau... dans un contexte inédit, la coordination entre les gestionnaires hydroélectriques, les services de l'État et les collectivités ont évité des ruptures majeures d'alimentation en eau potable dans notre bassin au cours de l'été 2022.

Dès septembre 2021, le Comité de bassin, avait pris la mesure des enjeux d'avenir, par l'adoption du Plan stratégique de retour à l'équilibre 2021-2027, qui a permis d'identifier les grands leviers de transition. Leur mise en œuvre s'est concrétisée avec l'adoption, le 8 décembre 2022, des programmes d'action des huit Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), en Comité de bassin.

Ainsi, entre 2023 et 2024, ce sont 120 millions d'euros de travaux qui seront engagés dans les sous-bassins (Adour, Charente, Dordogne, Garonne, Gironde, Lot, Tarn-Aveyron ainsi que les Nappes Profondes) pour limiter les impacts et adapter les territoires aux changements climatiques.

Les moyens supplémentaires pour faire face au bouleversement climatique accordés au titre de la reconduction du Plan de résilience en 2023, seront à nouveau ciblés en priorité sur des travaux de sécurisation de l'accès à l'eau potable.

L'eau est au premier plan de l'actualité du gouvernement. Notre bassin a largement contribué à la feuille de route de la planification écologique qui doit permettre de sécuriser l'accès à l'eau par un arbitrage équitable et solidaire entre les usages et par des efforts d'adaptation et de sobriété partagés.

Le fonds vert, décidé par le gouvernement, est un accélérateur de la transition écologique dans les territoires. Il facilite la mise en œuvre de projets dans un esprit de cohérence entre actions nationales et locales. L'Agence, opérateur de l'État, accompagne plus spécifiquement les actions en matière de biodiversité et de renaturation des villes.

Le 12^e programme, dont les travaux d'élaboration ont débuté durant le premier trimestre 2023, recherchera une plus grande simplicité et une proximité avec les réalités de terrain, en accord avec le travail mené par nos agents au sein des sous-bassins.

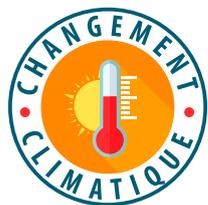
L'Agence de l'eau, ses instances et ses équipes, sont et resteront mobilisées auprès des acteurs du monde de l'eau, au service de l'atténuation et de l'adaptation au réchauffement climatique.

2022, EN CHIFFRES

En 2022, près de **6700** projets ont été aidés pour un montant proche de **220 millions d'euros**.

65%

PART DES AIDES DE L'AGENCE DÉDIÉES À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2022



65 M€

solutions fondées sur la nature



10,5 Mm³

de nouvelles économies d'eau réalisées par les acteurs et financées par l'Agence en 2022



14,8 ha

de surfaces désimperméabilisées



18 M€

consacrés à la gestion quantitative et aux économies d'eau





6,4 M€
d'aides attribuées

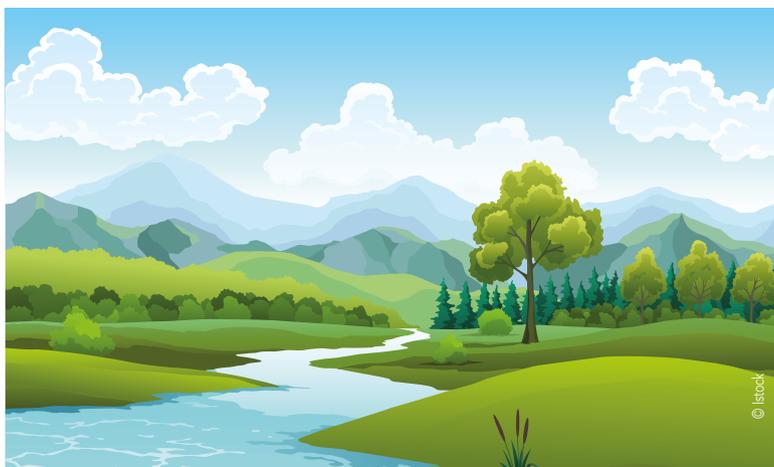
et **849** paiements
pour services environnementaux



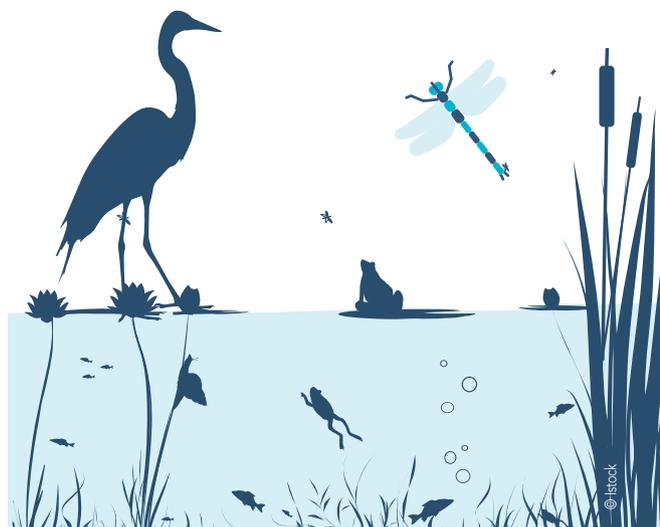
Objectif **27 SAGE***
(dont 22 SAGE mis en œuvre)
sur le bassin Adour-Garonne

*SAGE: schéma d'aménagement
et de gestion des eaux

882 km de cours d'eau
ont été renaturés
et **39** OUVRAGES RENDUS FRANCHISSABLES



35 615 ha
de zones humides
acquises ou gérées
avec l'aide de
l'Agence



2022, LES TEMPS FORTS

2022, UNE ANNÉE ENTRE STRATÉGIE D'ADAPTATION ET RÉPONSES À LA CRISE

L'adoption en début d'année du SDAGE 2022-2027 et de son programme de mesures associé marque l'entrée dans un nouveau cycle d'action pour la gestion durable et la protection de la ressource en eau. Les orientations adoptées pour notre bassin sont issues d'une large consultation des partenaires et du public. Elles traduisent la volonté des membres de notre Comité de bassin et de l'ensemble des acteurs de l'eau du grand Sud-Ouest qu'ils représentent, de préparer l'avenir au travers d'une stratégie ambitieuse de développement durable, d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

L'épisode de sécheresse majeur qui a frappé la France dès le début du printemps a mis l'ensemble des gestionnaires de l'eau face à une crise qui pourrait être l'une des premières illustrations des impacts du changement climatique sur notre bassin. Il a conjugué une durée historique et des températures proches des records de l'année 2003 et a imposé une gestion de crise d'une longévité et d'une intensité inédite.

Cette épreuve a été surmontée collectivement, grâce à une remarquable coordination entre les services de l'État et les collectivités ainsi que par la mobilisation de moyens importants.



Sécheresse 2022

83

communes en rupture d'alimentation en eau potable (109 unités de distribution) dans 11 départements

368

communes en tension (quantitative et qualitative)

57 Mm³

lâchés en soutien du débit de la Garonne



À consulter
bit.ly/SDAGE2022-27

La recherche d'un retour à l'équilibre quantitatif, un cap à maintenir

Dès 2021, afin d'anticiper les effets du changement climatique, le Comité de bassin avait adopté une stratégie de retour à l'équilibre avec pour objectif de faire converger les besoins en eau des usagers et des milieux et la ressource disponible. En 2022, **les Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) ont élaboré des feuilles de route** qui traduisent ces objectifs en actions prioritaires à mener sur du court, du moyen et du long terme dans les sous-bassins. Validées en décembre, ces feuilles de route prévoient **120 millions d'euros d'investissements en 2023-2024 pour le déploiement d'un mix de solutions** dans les territoires: réutilisation de l'eau, recharge des nappes, développement des zones humides, évolution des systèmes agricoles, optimisation des retenues existantes, création de nouvelles réserves liées à des projets de transition agro écologique.



Plan de résilience - 22 millions d'euros pour sécuriser l'accès à l'eau potable

Le gouvernement a permis aux agences de l'eau d'engager un budget supplémentaire exceptionnel. Pour l'agence de l'eau Adour-Garonne, ce sont 22 millions d'euros supplémentaires qui ont pu être engagés en 2022 en plus de son programme d'interventions. Cette dotation a permis d'accompagner en priorité les collectivités engagées dans des projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Pour la première fois, l'Agence a apporté son soutien d'urgence aux communes qui ont dû faire face à des coûts en ayant recours au citernage ou à des travaux d'interconnexion durant la crise.



Transition agro-écologique: un pacte avec le monde agricole

Le Pacte pour une transition agro-écologique des territoires sur 2022-2027 associe l'État, les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Chambres régionales d'Agriculture, la coopération agricole, et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Il souhaite favoriser la transition agroécologique et promouvoir une agriculture productive, ancrée dans les territoires, alliant préservation de l'environnement et rentabilité pour l'ensemble des acteurs des filières.

INSTANCES DE BASSIN



2022, entre planification et réponse à la crise

En mars, les instances de l'agence de l'eau Adour-Garonne regroupées au sein du Comité de bassin ont franchi une étape importante avec l'adoption du **Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et du Programme de mesures associé pour la période 2022-2027**.

Un SDAGE ambitieux qui pose le principe d'un large partage des enjeux de l'eau pour faciliter l'adoption de réponses à la mesure des effets du changement climatique et des grands bouleversements à venir. Ainsi, ce SDAGE 2022-2027 en donnant une vision de long terme cherche à influencer directement sur les choix d'aménagement et de développement économique du territoire pour intégrer totalement les défis de la préservation de la ressource en eau à l'ensemble des politiques publiques.

Le Comité de bassin s'est également fortement mobilisé pour **faire face à la sécheresse 2022**. Réuni lors d'une séance exceptionnelle, le 11 octobre, il s'est attaché à faire le point sur la crise, sa gestion et ses impacts sur l'eau et au-delà. Ce Comité de bassin s'est conclu en présence de Bérangère Couillard, Secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires chargée de l'Écologie. Il était précédé d'un Conseil d'administration qui a permis de valider le budget rectificatif 2022, intégrant le plan de résilience de 22 M d'€ déployé dans notre bassin en réponse à la sécheresse.

Enfin le Comité de bassin a contribué en décembre au **retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022**, abondant ainsi dans de nombreux domaines aux travaux préparatoires du Plan eau. Il a adopté les feuilles de route élaborées par les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui déclinent le mix de solutions à l'échelle hydrographique pertinente. Elles permettront de réaliser les investissements nécessaires pour conjuguer les besoins des milieux et des usages, sur la base d'un plan d'investissement sur 10 ans devant garantir 850 millions de m³, permettant ainsi de combler les 2/3 du déficit attendu pour 2050.

POINT DE VUE

Alain Rousset

Président du Comité de bassin Adour-Garonne



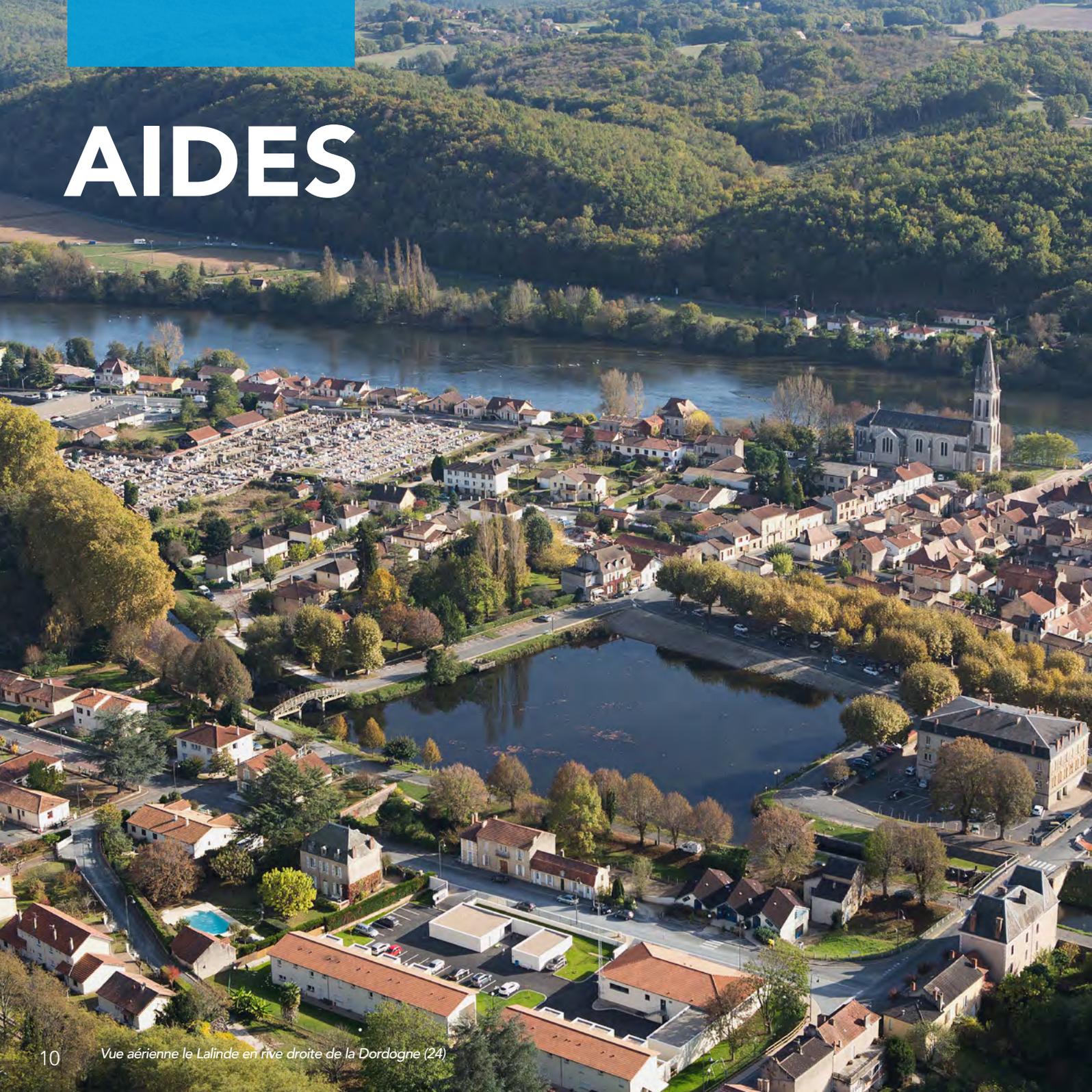
« La période caniculaire que nous avons traversée, couplée à une absence de précipitations, a renforcé si cela était encore nécessaire, la prise de conscience collective de la vulnérabilité de notre territoire aux conséquences du changement climatique et révélé son impact direct sur la ressource en eau. À l'avenir, la réponse à cette crise passera par la massification de la transition engagée par les territoires. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer. Nous devons accélérer la mise en œuvre des actions relatives à la sécurisation quantitative et qualitative de l'eau notamment vers l'agroécologie ».



Engagement des 7 Comités de bassin pour agir plus fort et plus vite

Après l'épisode de sécheresse intense qu'a connu la France durant l'été 2022, les 7 comités de bassin de l'hexagone se sont rassemblés, le 9 novembre lors d'une réunion inédite, en présence de Bérangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie. Ils ont défendu une position unanime : il est impératif d'agir plus vite, plus fort dans les territoires afin de mettre en place des solutions structurelles d'adaptation au changement climatique. Cette rencontre a été une étape décisive de définition de la feuille de route gouvernementale pour l'eau, premier chantier de la planification écologique territoriale prévu pour début 2023.

AIDES



Fin 2021, à mi-parcours, le programme a été adapté pour correspondre au mieux aux enjeux du bassin Adour-Garonne, sur la période 2022-2024.

Pour accompagner les acteurs dans leurs projets, le 11^e Programme a été rendu plus simple et plus lisible. Pour cela, depuis la fin de l'année 2021, les modalités d'aides et procédures qui en découlent ont été simplifiées. La lisibilité du programme a également été améliorée par des harmonisations entre domaines et l'uniformisation des taux d'aides applicables.

Enfin depuis le 17 janvier 2022, l'instruction des aides est en grande partie dématérialisée.

En 2022, près de 220 millions d'euros d'aides ont été attribuées dans près de 6 700 dossiers.

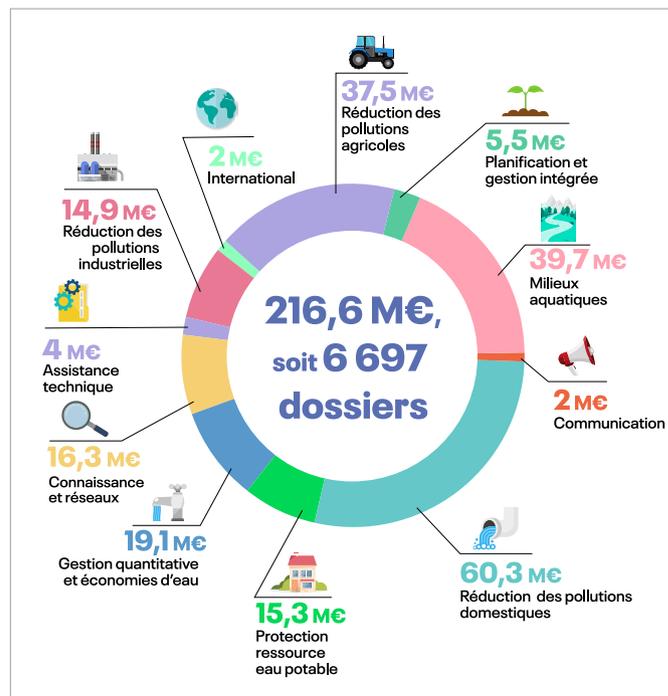
Créer une demande d'aides sur le portail de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Le portail permet de déposer les demandes d'aide et les demandes de versement, de suivre les aides attribuées, d'accéder à tous les documents associés (courriers, document d'attribution, ...) et de signer en ligne les conventions d'aide.

L'exercice 2022 s'est déroulé à la suite d'un contexte de crise sanitaire dans lequel l'Agence a su adapter ses moyens et son fonctionnement pour être au plus près des besoins de ses partenaires.

Compte tenu de la sécheresse que le bassin a traversée, **un premier Plan de Résilience a été mis en œuvre** par le gouvernement, dès le printemps 2022, pour accompagner les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et veiller aux enjeux d'eau potable, d'agriculture et de production d'énergie.

Dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire mais surtout par la crise économique liée au conflit russo-ukrainien, le taux d'exécution bien qu'en baisse, reste correct.



RIVAGE un outil commun de gestion dématérialisé des aides

Converger vers un outil de gestion des aides commun qui réponde aux besoins des 6 agences de l'eau et des 12^e programmes, telle est l'ambition de ce projet structurant piloté par l'agence de l'eau Adour-Garonne, accompagnée par la Direction des systèmes d'information et des usages du numérique (DSIUN).

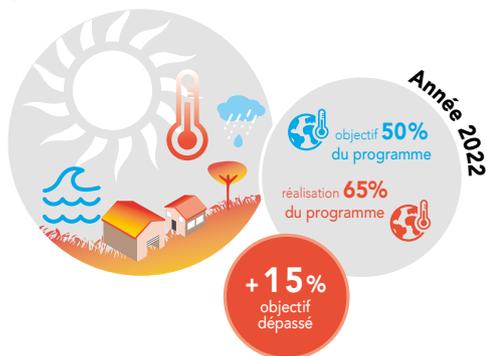
À l'issue d'une étude comparative, les directeurs généraux des Agences ont décidé de retenir l'outil "RIVAGE" comme future application commune.

Cet applicatif commun devra répondre aux attentes des six agences et s'intégrer dans le système d'information "Aides" unique, encore à créer. Il devra notamment s'assurer de la reprise des données existantes dans chacune des agences de l'eau.

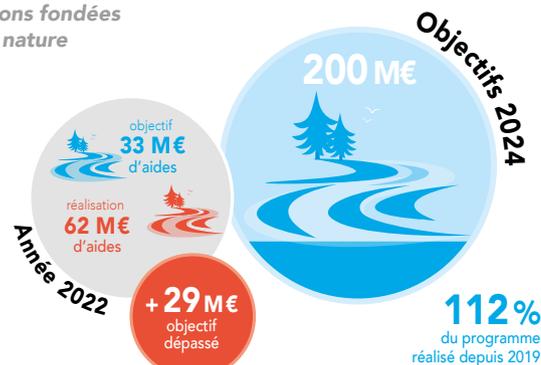
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE,

un engagement fort de l'Agence

Part du programme
consacré au
changement
climatique



Solutions fondées
sur la nature



Adaptation au changement climatique : miser sur la nature

En 2022, environ **140 millions d'euros** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique.

Les **solutions fondées sur la nature** représentent la plus grande part de ces dépenses avec plus de **65 M€**. L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation des paiements pour services rendus en matière environnementale, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.



Vue aérienne de la Zone Humide à Mornac-sur-Seudre en Charente-Maritime

Le Président du Comité de Bassin, Alain Rousset, a missionné Michèle Jund, Présidente de la Commission des Milieux Naturels, pour **évaluer les potentialités que représentent les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**. Suite à cette demande, elle a formé, début 2022, un groupe de travail, constitué de membres de différentes instances du Comité de Bassin (représentants des commissions techniques, du conseil scientifique) et de représentants de partenaires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Le lac vert d'Agos-Vidalos (65)

Action phare - Renaturation du lac vert: un nouvel espace naturel pour le gave de Pau

Le lac vert d'Agos-Vidalos, ancienne gravière puis base de loisirs a finalement été rendu à la nature. C'est la crue du Gave de Pau en juin 2013 qui en endommageant fortement les installations avait mis un terme à l'exploitation touristique du site en base de loisirs. Cet épisode de crue s'était également traduit par de fortes inondations dans la ville de Lourdes située 7 km en aval.

Un épisode révélateur de l'intérêt du secteur en matière de régulation des crues qui conduira à l'émergence d'un ambitieux projet de renaturation des lieux. **Objectifs: rendre le site à la nature et au vivant et restaurer ainsi la dynamique naturelle de la rivière.** Au total, ce sont **8 hectares qui sont redonnés au gave de Pau et 1 hectare de zone humide recréé.** Un site exceptionnel qui devrait jouer un double rôle à l'avenir de zone d'expansion de crues et de réserve pour la biodiversité.

Cette opération d'envergure a supposé **la coopération de multiples partenaires:** la Fondation des pêcheurs, le Pays de Lourdes et des vallées des gaves et la fédération départementale de pêche. Son coût d'un peu plus **d'1 million d'euros a été financée à hauteur de 55 % par l'agence de l'eau Adour-Garonne**

POINT DE VUE

Michèle JUND

Présidente de la commission des milieux naturels missionnée pour la création du groupe de travail Solutions fondées sur la nature (SfN)



« Le terme de SfN est nouveau mais, en fait, cette appellation regroupe des actions et pratiques de gestion durable diversifiées qui existent depuis plusieurs décennies en faveur d'écosystèmes comme les zones humides, les milieux aquatiques, les prairies, les forêts, les agrosystèmes ou encore le pastoralisme. Il s'agit de comprendre comment fonctionne un écosystème et de convaincre de la nécessité de le préserver en bon état. Un écosystème en bon état fonctionne seul et « à l'optimum de production et de résilience ». Il est le fruit de millions d'années de sélection naturelle. C'est ce bon état qui permet la résilience en cas de phénomènes extrêmes qu'ils soient naturels (inondations, feu) ou anthropiques (pollution, érosion). Cela implique que l'on aille dans le sens de la nature. Lorsque des aménagements vont à l'encontre de la nature, cela peut être trop impactant et il peut y avoir une rupture d'équilibre. Les SfN permettent de retrouver un équilibre.

Le groupe de travail SfN, créé en 2022, permettra d'évaluer les opportunités que représentent les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Il doit impulser une dynamique et proposer une large variété de solutions. L'objectif est aussi de (re)mettre au goût du jour les écosystèmes et leur fonctionnement naturel. Beaucoup de SfN sont des mesures de bon sens, ce qu'on appelait aussi le « bon sens paysan ».

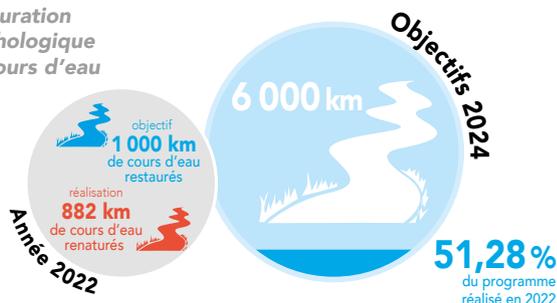


Vendredi 30 septembre, la Commission des milieux s'est réunie à Decazeville. À l'issue de leurs échanges, ses membres ont visité différents sites ayant fait l'objet de travaux de restauration de milieux aquatiques, des exemples de Solutions fondées sur la Nature.

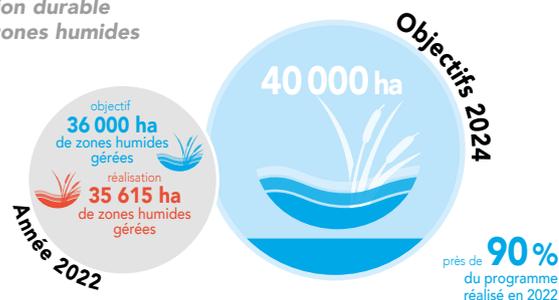
PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES:

un levier d'adaptation au changement climatique

Renaturation morphologique des cours d'eau



Gestion durable des zones humides



Milieus aquatiques: l'approche intégrée progresse encore

L'Agence accompagne les acteurs dont l'action concourt à un meilleur fonctionnement des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques. La priorité est donnée aux approches intégrées de gestion des milieux à l'échelle des bassins-versants, à la recherche du bon fonctionnement physique des cours d'eau, à la continuité écologique et à la préservation de la biodiversité.

Restauration morphologique de l'Aume amont dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion

L'amont de l'Aume, dans un contexte de mutations agricoles, s'est trouvé historiquement rectifié et recalibré dans la deuxième partie du 20^e siècle, afin de favoriser le drainage des terres. Cela a pour conséquence une homogénéisation des écoulements, un appauvrissement des habitats ainsi que d'importants problèmes d'assèchement, le drainage de la nappe alluviale étant hautement favorisé.

Afin de limiter ces problèmes, le Syndicat Mixte des Bassins-versants Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB) a entrepris de restaurer un tronçon de 1,5 km situé sur les communes de Valdelaume et Loubillé (79).

Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion (PPG), accompagné par l'Agence de l'Eau permettant de rechercher le bon état des cours d'eau à une échelle hydrographique cohérente.

Mise à jour du Guide « élaboration ou révision des programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques »

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) est un programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques, humides et de leur biodiversité à des échelles hydrographiques adaptées. Sa mise en œuvre est soumise au respect de la loi sur l'eau. Elle fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG). Le PPG concourt, par ses actions de restauration des fonctionnalités des milieux, à une adaptation des territoires face au changement climatique.



Au barrage de Malause, on concilie continuité écologique et énergie

C'est entre Moissac et Valence d'Agen, au pied du barrage hydroélectrique de Malause (Tarn-et-Garonne) qu'EDF Hydro Sud-Ouest a bâti le plus long ouvrage de franchissement piscicole.

Cet ouvrage a été inauguré le vendredi 1^{er} juillet 2022. Il s'agit de la plus longue passe de contournement d'un barrage en France: 450 mètres de long pour franchir une hauteur de 8 mètres. Il vise à favoriser la remontée des poissons, en particulier des grands migrateurs présents sur le bassin Adour-Garonne: saumon atlantique, truite de mer, grande alose, lamproie marine, anguille.

Le barrage de Malause géré par EDF est un site majeur car c'est le premier obstacle à la continuité piscicole lorsque l'on remonte la Garonne depuis l'océan. La passe de contournement vient compléter l'ascenseur à poissons déjà présent. Le système de comptage vidéo qui lui est associé permettra de suivre la progression des populations de ces migrateurs, protégés au niveau européen. Le budget d'investissement qu'aura accordé l'énergéticien français aux travaux s'élève à 8 millions d'euros, financés à hauteur de 40 % par l'agence de l'eau Adour-Garonne.



Nouveaux espoirs dans la réintroduction de l'esturgeon européen.

L'esturgeon européen jadis présent dans différents fleuves, ne survit désormais que sur l'axe Garonne-Dordogne-Gironde. L'espèce est menacée d'extinction. Dans le cadre du second Plan National d'Actions qui lui est consacré, l'INRAE et l'association MIGADO mettent en place des actions de conservation d'un stock captif permettant des reproductions assistées et des lâchers d'alevins pour soutenir la population résiduelle. Un suivi des individus dans le milieu naturel est également assuré avec le concours des pêcheurs professionnels. Premier signal positif, les individus issus de la reproduction assistée qui ont été relâchés lors de précédentes campagnes entre 2007 et 2014, arrivent à maturité sexuelle et remontent les fleuves vers leurs zones de reproduction. Par ailleurs, en 2022, une soixantaine d'individus juvéniles issus de la première reproduction assistée entre individus nés en captivité ont pu être relâchés à Couthures-sur-Garonne. La reprise de la reproduction en captivité est une avancée majeure vers la restauration de l'espèce.

Chiffres

40 M€

consacrés à la restauration et à la gestion des habitats et des écosystèmes

39

 ouvrages en liste 2 rendus franchissables

362 ha

 de zones humides restaurées

122 ha

 de zones humides acquises

POINT DE VUE

Mathieu Orth

Conservateur de la RNR Confluence Garonne-Ariège



« Sur le plan de l'eau, la Réserve naturelle régionale (RNR) joue un rôle essentiel pour la population toulousaine. Quasiment 80 % de l'eau consommée à Toulouse est produite sur son territoire. Par ses caractéristiques structurelles, la zone agit comme un immense réservoir capable de restituer de l'eau, notamment en période d'étiage, et de filtrer naturellement pour dépolluer la ressource en eau, avant sa production et son renvoi dans les réseaux d'eau potable du secteur. Autre rôle de cet espace naturel: la protection contre les inondations. Avec ses débordements naturels, la réserve est une zone tampon qui limite le risque de submersion pour les zones urbaines et périurbaines du secteur. Les espaces naturels de la réserve accueillent ces inondations, ce qui réduit les volumes d'eau qui atteignent ensuite la ville ».

MOBILISATION EN FAVEUR DES EAUX LITTORALES ET DES MILIEUX MARINS

© Dune du Pilat - AEG



Milieu naturel fragile et stratégique d'un point de vue économique et écologique, le littoral et ses eaux associées (côtières et estuariennes) font l'objet d'une attention particulière de la part de l'agence de l'eau. L'océan Atlantique est le réceptacle final des eaux terrestres de notre bassin. La Directive cadre sur l'eau (DCE) et la Directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM) fixent des objectifs de bon fonctionnement des milieux littoraux.

Les gestionnaires des bassins versants amont doivent mieux prendre en compte les exigences du milieu marin, des zones côtières et estuariennes afin d'améliorer la qualité et la quantité des eaux.

La loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a instauré un principe de compatibilité réciproque entre le SDAGE et le Document stratégique de façade (DSF) sur la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Pour répondre à ce principe, ils poursuivent des objectifs communs de réduction des apports terrestres à la mer, de préservation des milieux littoraux, de lutte contre les espèces invasives, d'amélioration des connaissances et de gestion des déchets issus des bassins versants amont vers la mer.

Il s'agit de favoriser la synergie des moyens techniques, réglementaires et financiers de l'Agence, de l'État et des acteurs locaux, d'améliorer la lisibilité des priorités et le pilotage stratégique, de s'adapter aux enjeux des territoires, et de favoriser une approche transversale partagée et portée par les acteurs locaux.

Pour faciliter le pilotage, la recherche d'une bonne articulation a été poursuivie entre les programmes de surveillance DCSMM et DCE. Une répartition des différents descripteurs nécessaires au suivi de la DCE/DCSMM est en cours entre l'OFB et l'Agence.

Une cohabitation douce entre les hommes et la nature à Mimizan

Sur le littoral landais, le seuil du « Pont Rouge » constituait le premier obstacle à la montaison des anguilles sur le courant de Mimizan (3,5 m de chute), point de passage obligé pour rejoindre le système des lacs du Born à très fort potentiel écologique. Le Département des Landes, propriétaire de l'ouvrage, a donc construit 2 passes à anguilles afin de rétablir la continuité pour cette espèce emblématique et reconnue internationalement en danger. Profitant de ces travaux, une rampe mixte (passe à poissons et rampe à canoës) a également été bâtie afin de valoriser le patrimoine touristique local et de développer de manière raisonnée les sports de nature.



Un plan de gestion commun au marais du Conseiller et aux Mattes de Paladon (2022-2026)

Le territoire du Médoc est aujourd'hui reconnu comme Parc Naturel Régional, donnant une place prégnante aux enjeux des zones humides en lien avec les enjeux du SAGE estuaire de la Gironde. Après de nombreuses années de partenariat, il a été décidé de pérenniser la gestion de ces espaces à travers un plan de gestion unique réunissant propriétaires et gestionnaire.



© D. TRENTACOSTA

Ces sites constituent en effet un vaste ensemble de près de 1400 hectares de milieux humides relativement préservés. Ils longent l'extrémité de la rive gauche de l'estuaire de la Gironde, qui est aujourd'hui le mieux conservé des grands estuaires d'Europe.

Ce plan de gestion unique est un document précurseur qui constitue un véritable projet de territoire incluant l'enjeu climatique, pour le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), le Conservatoire du littoral, le Département de la Gironde et le PNR Médoc. Sa déclinaison opérationnelle est assurée par l'expertise et l'engagement du CPIE Médoc, ses scientifiques, ses techniciens environnementalistes et ses bénévoles. Il a l'ambition d'adopter une gestion adaptative face au changement climatique, de fédérer les acteurs du territoire autour de la gestion hydraulique, de la préservation du patrimoine naturel, de la coordination des différents usages, de la valorisation du site, et de la sensibilisation à travers la communication.

Au-delà de l'habituel comité de pilotage opérationnel du plan de gestion organisé par le CPIE, l'originalité de la gouvernance réside dans la mise en place d'un comité de coopération animé par le PNR, intervenant à plus grande échelle (4311 ha) et permettant de créer des synergies entre acteurs techniques, professionnels et élus en matière de veille foncière, de filières, de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Sa mise en œuvre, est rendue possible grâce à l'appui renouvelé des partenaires dont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde.

De l'amont à l'aval, les stratégies territoriales contribuent au bon état des eaux littorales.

En 2022, une feuille de route spécifique sur le périmètre du SAGE estuaire de la Gironde et milieux associés a été validée pour favoriser une meilleure gestion de la quantité d'eau disponible. Sur ce volet gestion quantitative, l'ensemble des actions prévues sur les différents bassins versants amont apporteront leur contribution à un meilleur fonctionnement des écosystèmes littoraux.

Chiffres

58 %
des masses d'eau superficielles
du sous-bassin côtiers aquitains et charentais en bon état écologique

144 km
de linéaire côtier
protégé par 2 parcs naturels marins

6935 km²
d'espace marin
protégé par 2 parcs naturels marins



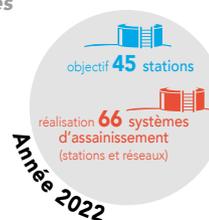
ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS,

vers des équipements sobres et résilients

Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement



Accompagnement des communes prioritaires pour leurs stations de traitement des eaux usées



Vue aérienne de la station d'épuration de Pinsaguel en rive droite de la Garonne (31)

En 2022, l'Agence a consacré un peu plus de 48 M€ à la réduction des pollutions domestiques.

Avec 110 stations répondant aux enjeux de la DCE financées sur 4 ans, c'est 70 % de l'objectif fixé pour le 11^e programme qui est atteint.

67 % des aides aux investissements ont porté sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique importante ou situées dans des zones prioritaires du SDAGE.

Dans le grand Sud-Ouest, fin 2018, 550 masses d'eau présentaient un risque avéré de dégradation d'origine domestique. La stratégie territoriale 2020 a identifié 583 systèmes d'assainissement contribuant fortement à la dégradation des masses d'eau de notre bassin. Fin 2022, ce chiffre s'établissait encore à 503. Ces systèmes constituent une cible prioritaire pour la reconquête de la qualité des eaux de notre bassin. Un plan d'action sur la fin du 11^e programme les cible et prévoit le relèvement des taux d'intervention et un renforcement de la mobilisation des acteurs de terrain.

En 2022, 24 stations d'épuration ont été mises en service, pour une capacité épuratoire de près de 20 000 équivalents habitants, et en particulier la nouvelle station d'épuration intercommunale de Arudy dans les Pyrénées-Atlantiques d'une capacité de 7 000 EH.

L'agence de l'eau a également versé 11 millions d'euros d'aide à la performance épuratoire en 2022 au titre de l'année de fonctionnement 2021. Cette prime venait soutenir l'effort des collectivités ou acteurs privés sur l'amélioration des performances de leurs stations. Près de 1 300 stations étaient concernées en 2022.

Chiffres

48 M€

pour les études et investissements dans le domaine de la réduction des pollutions domestiques

67 %

des aides aux investissements ont porté sur des masses d'eau en mauvais état *subissant une pression domestique importante ou situées dans des zones prioritaires du SDAGE*



© AEAG

Inauguration de la nouvelle Station d'épuration de Saint-Bernard: pour le maintien de la qualité de l'eau et attractivité touristique

Avec près de 250 000 touristes par an, la qualité des eaux de baignade et des milieux aquatiques est vitale pour l'économie du Pays Basque. La modernisation de la station d'épuration de Saint Bernard contribue à l'amélioration de la qualité des cours d'eau par un traitement plus performant des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Le projet d'un montant total de 18,5 millions d'euros est soutenu à hauteur de 48 % par des aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Il a permis de quintupler la capacité de traitement de l'ancienne installation. La station est aujourd'hui en mesure de traiter les eaux usées d'environ 26 000 habitants puis 39 000 à horizon 2030. Cette augmentation capacitaire facilitera également l'accueil des touristes dans des conditions optimales pour l'environnement.

Désimperméabilisation des sols urbains



L'agence a soutenu 51 opérations de désimperméabilisation des sols urbains pour un montant global de 9 M€ de travaux et près de 15 ha de surfaces à nouveau perméables.

Dans le cadre de l'action qu'elles mènent en faveur de la lutte contre les effets du changement climatique, la Région Occitanie et les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée Corse ont lancé en janvier 2022 un Appel à Projets « Désimperméabilisons les sols urbains ! Donnons à l'eau et à la nature droit de cité ».

Au total près de 180 candidatures ont été reçues de toute l'Occitanie. 41 ont été retenues, pour un accompagnement régional de près de 4 M€.

Cet appel à projets en complément du lancement du fonds de renaturation des villes a permis de soutenir la dynamique sur cet objectif du 11^e programme.

Aménagement urbain: la meilleure goutte d'eau est celle que l'on ne gère pas

L'Agence de l'eau organise en partenariat avec OiEau des événements dédiés à la promotion des bonnes pratiques en matière d'aménagement et de gestion des eaux pluviales, à destination des élus, des techniciens, des urbanistes, des paysagistes, des aménageurs, des services de l'État et de tous les autres acteurs intervenants dans l'aménagement urbain.

S'agissant de limiter le ruissellement de l'eau de pluie, la meilleure goutte d'eau est celle que l'on ne gère pas. En premier lieu, il s'agit donc de limiter l'imperméabilisation de nos espaces urbains. Lorsqu'il n'y a pas d'alternative, des choix dans l'aménagement ou la construction permettent de modérer le ruissellement et d'offrir des échappatoires à la pluie.

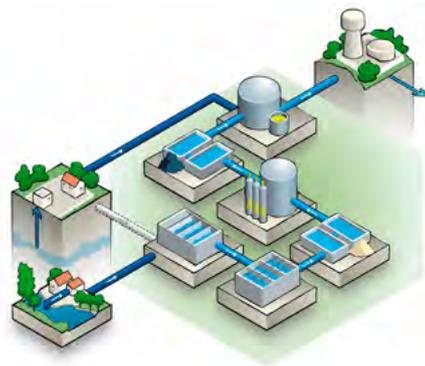
TERRITOIRES RURAUX:

des territoires fragiles
face à la sécheresse

Depuis la sécheresse et le déficit en eau de l'été 2022, plus de 400 collectivités rencontrant de grandes difficultés en lien avec l'alimentation en eau potable ont été identifiées.

Le 11^e programme permet d'accompagner les projets pour faire face aux risques de déficit de production d'eau potable en aidant les collectivités à se regrouper et à monter des projets structurants à la bonne échelle territoriale pour garantir une alimentation pérenne répondant aux exigences de qualité.

Ces investissements étant conséquents, les études prospectives bilan besoin/resource sont un préalable incontournable pour s'assurer de l'efficacité de l'euro investi. Les collectivités peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur le guide permettant de réaliser ces études (voir encart) et être accompagnées par l'Agence à hauteur de 70 %.



Les départements ruraux en tête de bassin sont particulièrement concernés par ces problématiques de sécurisation de l'eau potable, comme l'Ariège, l'Aveyron ou la Lozère.

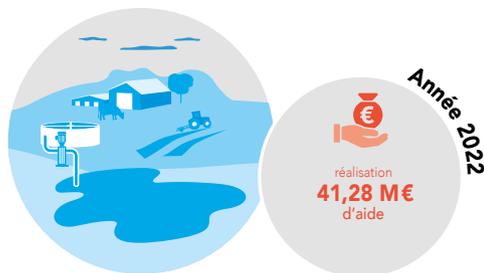
Les stations impactées sont majoritairement de très petites stations gérées en régie communale et présentant des difficultés d'approvisionnement en eau potable.

Chiffres

Durant l'été 2022,
plus de 400
communes en
rupture ou tension
pour l'accès à l'eau
potable.

Ce sont **122** projets
(études ou travaux)
pour la sécurisation
de l'eau potable
qui ont été d'ores
et déjà engagés à
l'échelle du bassin
Adour-Garonne
représentant près de
51 M€ de travaux
et plus de **20 M€**
d'aides apportées
à une centaine de
collectivités.

Renouvellement
d'installations
d'eau potable ou
d'assainissement
en zone de
revitalisation rurale



Un guide pour aider à la réalisation d'études "besoin/ressource" en eau potable

Élaboré par l'agence de l'eau Adour-Garonne, dans le cadre de l'adaptation de son 11^{ème} programme d'intervention, ce document aidera les collectivités, à réaliser des études besoin/ressource pour l'approvisionnement en eau potable, en tenant compte du changement climatique et des autres usages économiques, à l'échelle d'un territoire intercommunal.

L'originalité de ce document est qu'il est amené à évoluer et à être enrichi régulièrement grâce aux retours et informations qui seront apportées.

Par ailleurs, **une étude pour définir la vulnérabilité des ressources en alimentation en eau potable du bassin Adour-Garonne** face aux changements globaux permettra de définir les zones à préserver (zones à enjeu) et identifier les impacts potentiels des choix de sécurisation de l'eau potable sur les autres usages, notamment pour le respect des débits objectifs d'étiage et le bon état quantitatif des eaux souterraines. Des réflexions ou stratégies de développement économique (y compris touristique) de moyen et long terme intégrant les changements globaux devront ainsi se développer en parallèle.



Usine Lucien Grand - Saint Hyppolyte (17)

Plan de résilience - Priorité sur l'accès à l'eau potable

Dès le printemps, en anticipation de la période estivale, le gouvernement a permis aux agences de l'eau d'engager un budget supplémentaire exceptionnel au titre du plan de résilience 2022. Pour l'agence de l'eau Adour-Garonne, ce sont 22 millions d'euros qui ont pu être engagés en plus de son programme d'interventions. Pour la première fois, l'Agence a apporté son soutien d'urgence aux communes qui ont dû faire face à des situations de rupture du service d'eau potable, en ayant recours au citernage ou à des travaux d'interconnexions de secours par exemple. Le plan de résilience a permis de porter des mesures d'adaptation structurelles permettant de répondre durablement aux enjeux d'accès à l'eau potable. Parmi elles, des projets de reconstruction des systèmes d'alimentation d'eau potable. Le 11^e programme de l'agence a été révisé pour permettre la mise en œuvre de ces actions mais aussi, accélérer les études qui sont un préalable indispensable aux investissements d'adaptation. Le champ des solutions éligibles à un accompagnement a été étendu à deux nouvelles solutions: les réducteurs de pression et les réservoirs d'eau traitée. Enfin, à la suite du plan Eau, un appel à projets Économie et efficacité de l'eau a été lancé en mai 2023 pour accompagner l'ensemble des acteurs engagés dans une démarche de sobriété et tout particulièrement les collectivités: optimisation de l'arrosage des espaces verts, efficacité de l'usage d'eau potable dans les bâtiments collectifs par exemple.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES:

élimination des pressions majeures pour le milieu

Aide à l'élimination de substances prioritaires provenant d'activités industrielles et artisanales



Vue aérienne de la zone industrielle de Fontenille entre Lalinde et Saint-Capraise-de-Lalinde (24)

Plus de 1 000 établissements sont identifiés en Adour-Garonne pour leurs activités ayant un impact sur la consommation d'eau et sur la pollution des milieux. Les industries papetières, agroalimentaires et chimiques sont les trois secteurs d'activités prépondérants du bassin.

Les entreprises prélèvent **près de 165 millions de m³ d'eau par an**, en grande partie restitués au milieu naturel.

Un tiers des sites industriels sont raccordés à des stations d'épuration collectives, et les deux tiers restants rejettent directement l'eau utilisée dans les milieux naturels après un traitement sur site.

La pression polluante de toutes les entreprises d'Adour-Garonne peut être comparée à celle de l'équivalent d'un million habitants.

L'agence de l'eau accompagne les acteurs économiques par des aides financières portant sur deux volets d'action complémentaires :

1. les économies d'eau qui sont la cible prioritaire et peuvent concerner l'optimisation du recours à l'eau dans le cycle de production.

2. la dépollution qui suppose d'agir sur les éléments utilisés dans le cycle de production (remplacement d'une molécule par une autre) ou d'apporter un traitement avant rejet.

Depuis plusieurs décennies, les industries ont réduit significativement leurs niveaux de prélèvement d'eau. On estime la baisse des prélèvements à environ 60 % en 20 ans.

En matière de réduction des rejets ponctuels de polluants issus des activités économiques, une bonne dynamique est engagée depuis le début du 11^e programme, en 2019.

Dans le cadre de la mise à jour de l'état des lieux du SDAGE, l'analyse des pressions exercées a permis d'identifier une cinquantaine d'entreprises cibles prioritaires au regard de leurs rejets dans le milieu.

Des opérations importantes ont été financées principalement dans le secteur de la chimie.

Sur la base des projets aidés par l'Agence, depuis 2019, plus de 2178 kg/an de micropolluants sont traités ce qui permet de dépasser à mi-parcours l'objectif du programme (1 200 kg/an).

L'entreprise MLPC anticipe l'évolution des normes européennes

La société MLPC, située à Lesgor dans les Landes, produit différents intermédiaires pour la chimie fine et surtout des agents de vulcanisation destinés essentiellement au marché de la transformation du caoutchouc, dont le principal débouché est l'industrie automobile. Pour répondre à ses obligations réglementaires et anticiper de futures normes européennes, l'entreprise entreprend un programme de travaux ambitieux de traitement des rejets aqueux.

Le respect des valeurs limites pour les métaux (zinc et cuivre) et l'hydrate d'hydrazine permettra le retour au bon état de la masse d'eau du Luzou.

L'agence de l'eau a apporté une aide de 1,3 M€ pour un montant global de travaux de 3,3 M€ de travaux.



Entreprise MLPC internationale - Lesgor

Chiffres

14,9 M€
d'aide

2178 kg/an
de substances
prioritaires
et dangereuses
éliminées en cumulé
depuis 2019

Sensibilisation aux micropolluants

Atteindre le bon état des eaux et réduire voire supprimer les rejets, pertes et émissions de substances toxiques sont deux objectifs environnementaux fondamentaux dans la mise en œuvre de la DCE en matière de gestion des pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants. Les interventions des agences de l'eau en matière de réduction des rejets ponctuels de micropolluants issus des activités économiques (hors agriculture) contribuent pleinement à ces objectifs déclinés localement dans le SDAGE. Elles contribuent à ce titre aux actions mises en place dans le cadre du Plan National Micropolluants.

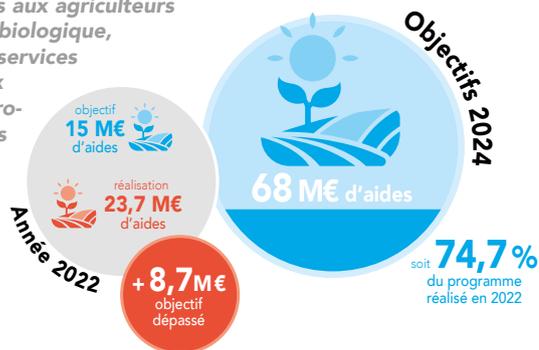
Le 11 juillet 2022, le colloque « Micropolluants dans l'eau, un enjeu pour le vivant » a permis de présenter les dernières connaissances acquises sur ces polluants et de faire le lien entre les activités menées à terre et la qualité des eaux (voir page 53).



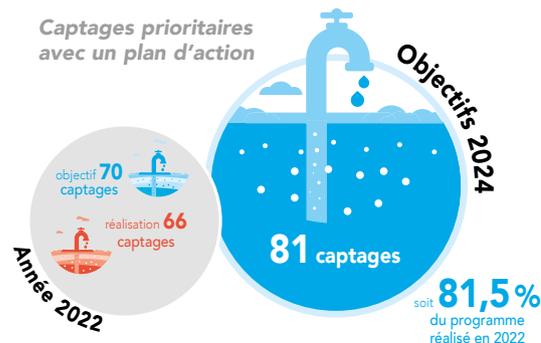
PRATIQUES AGRICOLES:

viser l'efficacité en eau et un faible impact

Aides individuelles aux agriculteurs pour l'agriculture biologique, le paiement pour services environnementaux et les mesures agro-environnementales et climatiques



Captages prioritaires avec un plan d'action



L'agriculture est une activité économique majeure sur un territoire rural tel que le bassin Adour-Garonne. Comme toute activité, elle a un impact sur les milieux qu'elle utilise. Par ailleurs, le Grand Sud-Ouest est très exposé au changement climatique, ce qui se traduit par une fragilisation forte et rapide de la qualité et de la quantité de ses ressources en eau.

Pour préserver les ressources et soutenir l'agriculture, l'agence de l'eau accompagne les mutations vers des systèmes plus performants et respectueux des milieux. Le Comité de bassin a adopté une stratégie basée sur le développement de l'agroécologie.



PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ADOUR-GARONNE 2020

PSE, les services environnementaux reconnus

Les Paiements pour services environnementaux (PSE) sont attribués aux exploitations agricoles les plus vertueuses qui par leurs modes de fonctionnement rendent des services utiles à la société pour la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. En 2022, 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 849 paiements pour services environnementaux, d'un montant total de 16,9 millions d'euros.*

* dont 6,4 millions pour 2022 et 10,5 millions engagés dès 2022 pour les années 2023 et 2024

Des engagements entre pouvoirs publics et filières agricoles pour protéger l'eau

Le Pacte associe l'État, les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Chambres régionales d'Agriculture, la coopération agricole, et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Il pose en un document unique les objectifs visés par les signataires et leurs engagements pour favoriser la transition agroécologique. Il poursuit 3 grands objectifs :

- Contribuer à atteindre l'objectif de 70 % des masses d'eau en bon état en 2027.
- Engager la mobilisation volontariste d'un mix de solutions à hauteur de 850 Mm³ pour restaurer les équilibres dans les bassins-versants.
- Contribuer à une agriculture productive, ancrée dans les territoires, alliant préservation de l'environnement et rentabilité pour l'ensemble des acteurs des filières ; il s'agira ainsi de contribuer à améliorer la valeur ajoutée, à s'assurer du renouvellement des générations et du maintien des surfaces agricoles.

Le Pacte met en avant 64 actions portant sur des objectifs et des résultats communs à horizon 2027. Une conférence des signataires, coordonnée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, évaluera et partagera, a minima une fois par an, l'avancement des engagements.

Un comité des financeurs, composé des Régions, de l'Agence et de l'État, est mis en place pour définir les modalités d'accompagnement des projets.

Sylvie JEGO

*Cheffe de service Biodiversité,
Agriculture, Milieux aquatiques,
Cartographie*



Le Pacte inscrit l'eau au cœur de la transition agroécologique

« Il y a déjà près d'un an pour faire suite au forum Eau et agriculture qui avait été organisé par l'Entente pour l'eau en collaboration avec les acteurs agricoles, il a été décidé d'accompagner collectivement la transition agroécologique sur le bassin Adour-Garonne et nous l'avons formalisé via ce que nous appelons un pacte d'engagement 2022-2027 pour une transition agroécologique. Dans le cadre de ce PACTE, nous avons lancé un appel à initiatives en décembre 2021 et avons reçu des projets qui portent à la fois sur la sécurisation technique de ces pratiques, sur la sécurisation financière ou la sécurisation en eau. Ces projets sont ancrés sur les territoires et proposés par des acteurs économiques ou par des collectivités territoriales. Certains projets portent aussi sur des sujets de recherche et d'innovation ».

Aubrac une filière élevage à Haute valeur naturelle

L'entreprise BEAUVALLET-PLAINEMAISON a repris en 2021 l'abattoir et l'atelier de transformation d'Argences en Aubrac avec comme objectif de valoriser et apporter une plus-value à la viande produite sur ce territoire d'exception de l'Aubrac. Trois races seront concernées par ce projet : les deux races à viande Aubrac et Limousine,



ainsi que la race mixte Simmental utilisée par la coopérative Jeune Montagne pour la production du fromage AOP Laguiole. Ces systèmes d'élevage bovins allaitant et laitier sont majoritairement basés sur l'herbe avec une part importante de pâturage permettant d'entretenir le bocage et des estives comprenant de nombreuses zones humides. Il s'agit de qualifier cette viande par le label Haute Valeur Naturelle qui garantit le maintien d'un niveau élevé de biodiversité sur ce territoire.

Chiffres

37 M€

pour réduire
les pollutions diffuses

23,7 M€

pour les conseils collectifs
et individuels, *les investissements
collectifs et individuels, l'animation
territoriale et les études*

6,6 M€

pour la conversion à
l'agriculture biologique

5,6 M€

pour l'investissement
en matériel
dont 3,4 M€ avec Ecophyto II

16,9 M€

de paiements pour service
environnementaux
(incluant 2023 et 2024)

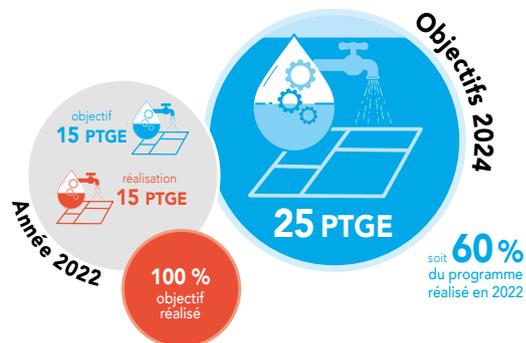
10

groupes "30 000"
du plan Ecophyto aidés

DES TENSIONS INÉDITES SUR LA RESSOURCE EN EAU

imposent d'accélérer les démarches de gestion partagée

Accompagnement de projets de territoire pour la gestion de l'eau: objectif 2022 15 PTGE; réalisation 2022 15 PTGE accompagnés financièrement



La sécheresse 2022 a confirmé le besoin d'**impulser une dynamique** de projets sur les territoires en favorisant la mise en œuvre d'un **ensemble de solutions plurielles** qui contribuent toutes, à leur niveau, à l'équilibre entre les besoins du milieu et des usagers et la disponibilité de la ressource en eau.

Des lâchers d'eau exceptionnellement précoces ont été opérés, puis pilotés au plus juste pendant toute la période d'étiage pour maintenir un niveau suffisant dans les cours d'eau, notamment sur la Garonne. La sécheresse s'est prolongée jusque tard dans l'hiver et a conduit à anticiper un nouvel épisode de crise et de tensions.

Les Projets de territoire pour la gestion de l'eau au service du partage équitable et durable de la ressource

Le PTGE est: « ... une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).* » Ces projets doivent être construits à l'échelle locale et tenir compte des variations de la ressource saisonnières mais aussi liées au futur prédictible. En 2022, 15 PTGE sur les 25 ciblés pour 2024 sont soutenus financièrement par l'agence de l'eau.

* Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019

ÉCONOMIES D'EAU RÉALISÉES EN 2022 PAR USAGES

10,9 Mm³ au total, dont:

8,2 Mm³ d'eau agricole

1,8 Mm³ pour l'Industrie

0,9 Mm³ pour l'alimentation en eau potable

Barrage de Soulcem à Auzat dans l'Ariège



Jean-Michel Fabre

Président du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG)



L'été 2022 est exceptionnel. Le SMEAG a dû soutenir les débits de la Garonne dès le début du mois de juillet, sur une durée et dans des proportions inédites. En juillet, nous avons dû réinjecter une quantité d'eau équivalente à plus de deux fois le volume maximum jamais lâché. À l'issue de la campagne nous comptabilisons des lâchers de plus de 57 hm³.

Ce qui caractérise le plus cet épisode, c'est sa longévité et la conjonction de plusieurs phénomènes météorologiques. Nous avons vu se succéder de fortes inondations en janvier, un niveau de précipitations très bas au mois de mai, et depuis début juin un long épisode caniculaire doublé d'une sécheresse exceptionnelle qui a entraîné la fonte de toute la neige. L'automne et l'hiver qui lui ont succédé se sont aussi caractérisés par de faibles précipitations. La gestion du soutien d'étiage devient un enjeu crucial.



© AEAG

Capitule de tournesol séchée à Aubiet dans le Gers

Soutien d'étiage vers un nouveau modèle

À plus long terme, et afin d'amplifier les moyens disponibles pour la réalimentation des cours d'eau en période d'étiage, une réflexion a été engagée en 2020 pour un nouveau modèle du soutien des débits. Fin 2022, le cadre de ce modèle a été validé par l'Entente pour l'eau.



Appel à projets EC'EAU pour la réutilisation des eaux non conventionnelles

Pour accélérer la mise en œuvre de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles, l'agence de l'eau Adour-Garonne, les régions Nouvelles Aquitaine et Occitanie, associées au PRSE3 Occitanie ont lancé un appel à projets. L'appel à projets EC'EAU, doté d'un budget de 8 millions d'euros (dont 4 millions d'euros pour l'agence de l'eau Adour-Garonne) vise à accompagner les projets d'économie circulaire de l'eau, pour différents types d'eau non conventionnelles et différents types d'usages, y compris non réglementés.

Chiffres

Volumes annuels prélevés par usage (en 2021):

En agriculture

692 Mm³

Pour les industries

354 Mm³

Pour les collectivités

734 Mm³

18 M€ consacrés à la gestion quantitative et aux économies d'eau en 2022

An aerial photograph of a river confluence in Dordogne, France. The Vézère river flows from the top left into the Dordogne river, which flows from the top right. A large, multi-arched stone bridge spans the confluence. In the foreground, a village with traditional stone buildings and red-tiled roofs is nestled on a hillside overlooking the river. The surrounding landscape is a mix of green fields, forests, and rolling hills under a clear sky. The title text is overlaid on the upper portion of the image.

PLANIFICATION ET GOUVERNANCE LOCALE

Vue aérienne de la confluence de la Vézère et de la Dordogne à Limeuil en Dordogne. © AEAG

PLANIFICATION ET GOUVERNANCE LOCALE ET DYNAMIQUE d'actions dans les territoires

Le SDAGE 2022-2027 : une politique de gestion de l'eau à la hauteur des enjeux

L'année 2022 a débuté avec l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2022-2027) et son programme de mesures, lors du comité de bassin du 10 mars 2022. Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population), il dote notre bassin d'une politique de gestion de l'eau ambitieuse pour permettre au Grand Sud-Ouest de s'adapter aux futures évolutions et d'en atténuer les effets, sans perdre de vue l'atteinte de ses objectifs de reconquête du bon état des eaux. Il vise un objectif de 70 % de rivières en bon état en 2027.



La Garonne en période d'étiage à Toulouse
en Haute-Garonne

Un bassin organisé pour contribuer à la planification écologique

LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES TERRITORIALES

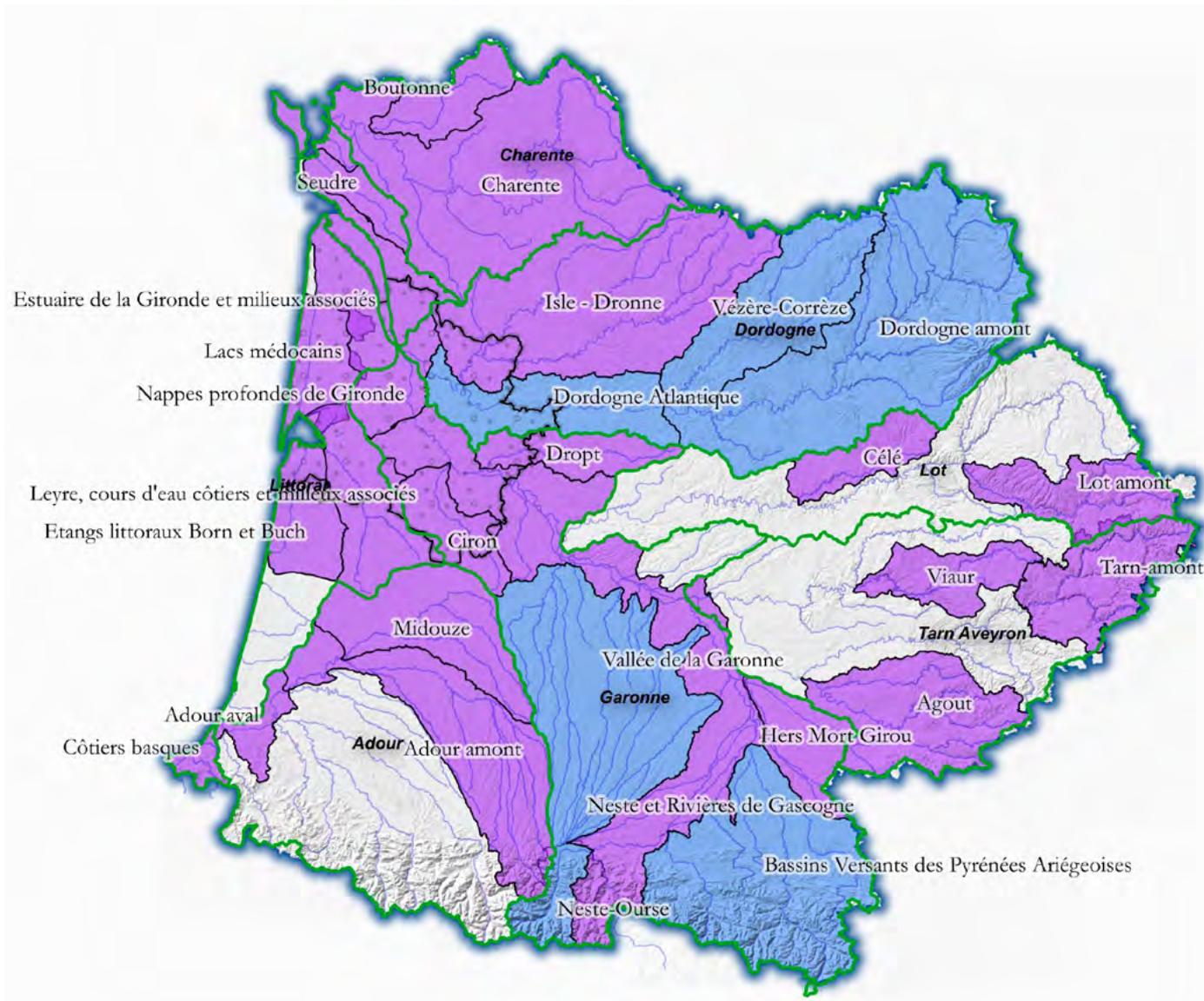
L'agence de l'eau, sous l'impulsion du préfet coordonnateur de bassin et en partenariat avec la DREAL de bassin et l'OFB, a souhaité se doter de stratégies territoriales couvrant la période 2020-2024. **Dans chacun des 8 sous-bassins du territoire (7 sous-bassins hydrographiques superficiels et celui des nappes profondes), la mise en œuvre des politiques de l'eau s'appuie désormais sur une stratégie territoriale copilotée par l'Agence et les Préfets coordonnateurs de sous-bassins, au sein des commissions territoriales du comité de bassin.** Elles favorisent la mobilisation et le partage d'une démarche transversale entre acteurs locaux, améliorent la lisibilité des priorités stratégiques, s'attachent à prendre en compte les enjeux territoriaux et permettent la recherche de synergies entre moyens techniques, réglementaires ou financiers. Elles déclinent à l'échelle des sous bassins des stratégies thématiques élaborées à l'échelle du bassin pour mettre en œuvre les dispositions du SDAGE (exemple de la stratégie assainissement, ou protection des captages, ou de la politique de continuité écologique); les objectifs techniques de ces stratégies thématiques sont ainsi déclinés par commission territoriale en tenant compte des spécificités de chaque bassin.

Le premier bilan de l'avancement des stratégies territoriales a été présenté aux commissions territoriales en mai 2022.

À consulter
bit.ly/SDAGE2022-27



État d'avancement des SAGE au 31/12/2022 sur le bassin Adour-Garonne



© Sources : IGN 2021, Gest'eau, AEG - réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - BAVAC - 12/2022

Contour des SAGE

▬ SAGE superficiels :
▬ SAGE nappe profonde (mis en œuvre)

□ SAGE superficiels :
■ En émergence
■ En instruction

■ En élaboration
■ Mis en œuvre

— Cours d'eau > à 50 km
□ Commissions territoriales

LA DÉCLINAISON DU VOLET « GESTION QUANTITATIVE » DE CES STRATÉGIES

À la demande du président du comité de bassin, chaque EPTB ou structure assimilée a proposé une feuille de route opérationnelle déclinant, à l'échelle des 8 sous-bassins, les cinq axes du plan stratégique de retour à l'équilibre quantitatif, pour la période 2022-2027. Les feuilles de route des EPTB ont fait l'objet d'importants travaux d'élaboration durant l'année 2022 qui se sont appuyés en partie sur le volet gestion quantitative des différentes stratégies territoriales. Elles ont été adoptées lors du comité de bassin du 8 décembre 2022. Elles représentent 120 millions d'euros d'investissements en 2023-2024 qui permettront le déploiement de solutions adaptées dans les territoires: réutilisation de l'eau, recharge des nappes, développement des zones humides, évolution des systèmes agricoles, optimisation des retenues existantes, création de nouvelles réserves liées à des projets de transition agro écologique. Leurs solutions ont permis d'abonder les travaux préparatoires du plan eau publié en mars 2023.



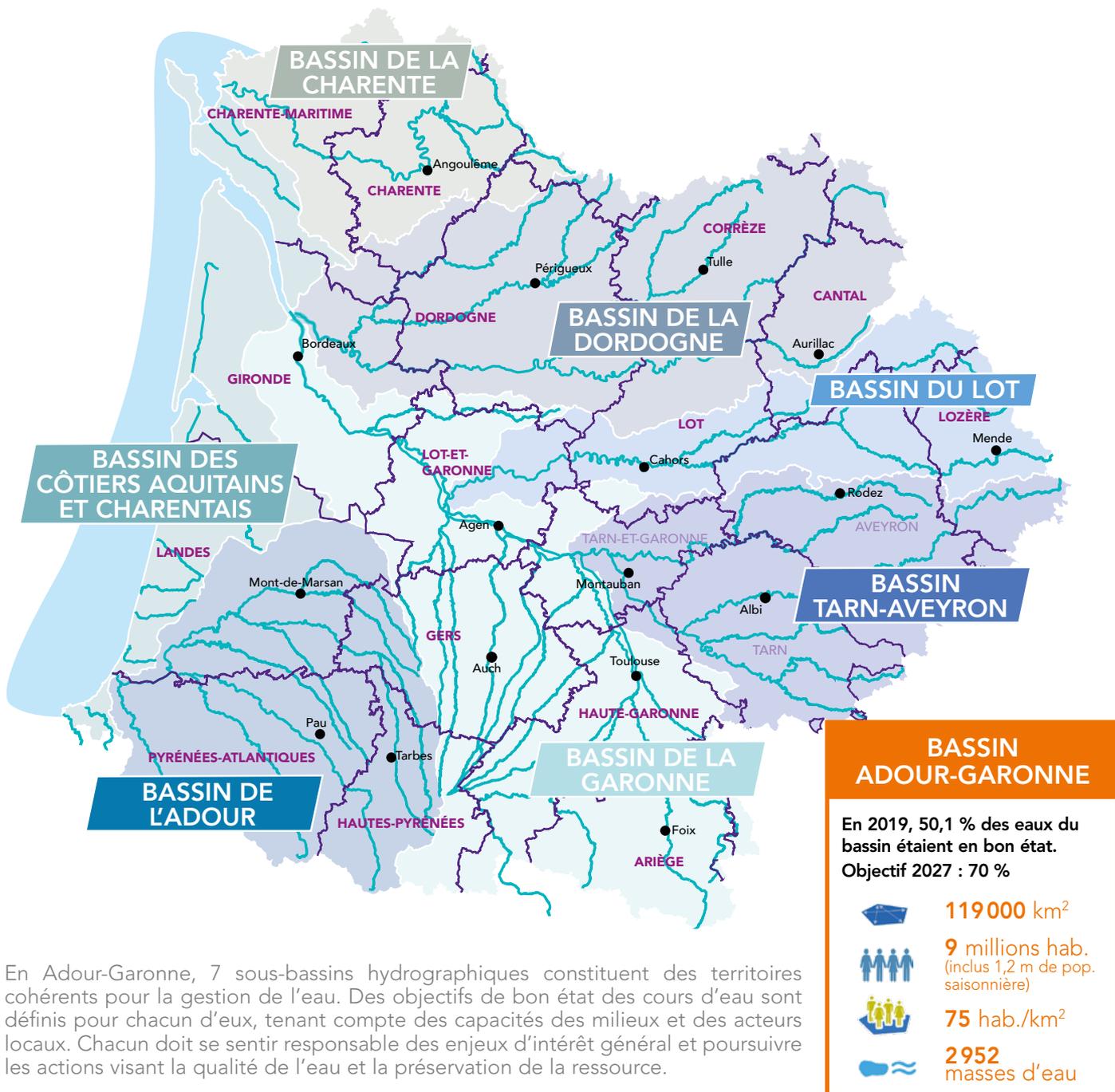
Les Barthes de l'Adour dans les Landes

À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS, LA POURSUITE DE LA DÉCLINAISON DE CES OBJECTIFS AU TRAVERS DES SAGE

Les agences de l'eau mobilisent une enveloppe de 2 M€. Le SDAGE 2022-2027 vise **la couverture intégrale du bassin Adour-Garonne par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), à horizon 2027**. Les SAGE permettent de prendre en compte les spécificités du territoire et de contribuer de manière opérationnelle à l'atteinte des objectifs du SDAGE et des stratégies territoriales. Fin 2022, le bassin Adour-Garonne est couvert par 27 schémas d'aménagements et de gestion des eaux (SAGE) dont 22 mis en œuvre. Les arrêtés préfectoraux des SAGE « Dropt » et « Adour aval », SAGE nécessaires du SDAGE 2016-2021, ont été pris respectivement le 13 janvier 2022 et le 8 mars 2022.



Vue aérienne de la confluence du Dropt et de la Garonne au niveau de Caudrot en Gironde



En Adour-Garonne, 7 sous-bassins hydrographiques constituent des territoires cohérents pour la gestion de l'eau. Des objectifs de bon état des cours d'eau sont définis pour chacun d'eux, tenant compte des capacités des milieux et des acteurs locaux. Chacun doit se sentir responsable des enjeux d'intérêt général et poursuivre les actions visant la qualité de l'eau et la préservation de la ressource.

**BASSIN
ADOUR-GARONNE**

En 2019, 50,1 % des eaux du bassin étaient en bon état.
Objectif 2027 : 70 %



119 000 km²



9 millions hab.
(inclus 1,2 m de pop. saisonnière)



75 hab./km²



2952 masses d'eau

BASSIN DE L'ADOUR

PAROLES À



© AEG

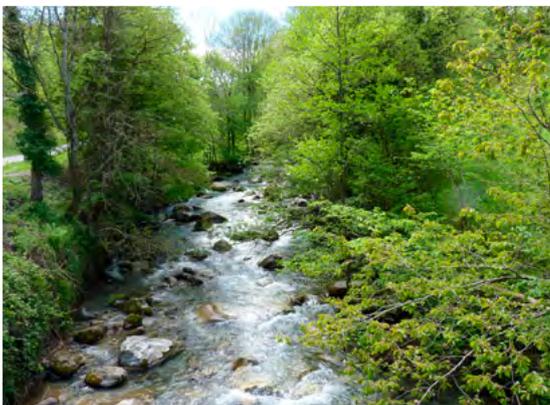
Véronique Mabrut

Directrice de la délégation Adour et Côtiers, agence de l'eau Adour-Garonne

L'année 2022 a vu se poursuivre un ensemble d'actions concourant au bon état des masses d'eau, à la satisfaction des usages dans le respect des équilibres quantitatifs et à l'adaptation du territoire au changement climatique. Les indicateurs de suivi sont encourageants (réduction des pollutions domestiques, inventaire zones humides, restauration continuité...) mais ne reflètent pas toujours l'énergie mise en

œuvre pour négocier, conceptualiser puis engager des actions concrètes en particulier dans le domaine de la gestion quantitative ou la continuité écologique. Néanmoins la cadence est au rendez-vous avec une échéance importante, l'état des lieux du prochain SDAGE qui portera avec acuité un regard sur l'évolution de l'état des masses d'eau du bassin de l'Adour.

Impossible de ne pas évoquer également la sécheresse 2022. Après 2 saisons de recharge largement excédentaire sur le bassin de l'Adour, la saison de septembre 2021 à mars 2022 a été déficitaire de l'ordre de 16 %. Les impacts multiples (assecs nombreux et longs, tension sur l'eau potable, débits des cours d'eau très bas affectant le bon fonctionnement des stations d'épuration et les activités économiques) ont été évoqués en commission territoriale le 29 novembre 2022. Ils ont donné lieu à un débat très riche et à des propositions d'actions concrètes qui vont être mises en œuvre dès 2023.



Signature d'un contrat de progrès avec l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) dans le domaine de l'eau et les milieux aquatiques pour cadencer les travaux de retour au bon état de 4 masses d'eau (Adour, Echez, Souy et Geune).



L'étude besoins ressources du Pays basque a été lancée fin 2020 pour un montant de 130000 euros, en partenariat avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence. Elle fait apparaître une perte de disponibilité de la ressource en eau de 30 % à échéance 2040. Un plan d'actions en découle, dont certaines actions sont d'ores et déjà en cours de réalisation.

Chiffres

28 M€
d'aides de l'Agence

777
dossiers
accompagnés

56 %
de masses d'eau
superficielles en bon
état* en 2019

77 %
objectif de bon état*
pour 2027

* bon état écologique

BASSIN DE LA CHARENTE

PAROLES À



© AEAG

Christophe Jutand

Chef de service bassin Charente, agence de l'eau Adour-Garonne

2022 représente la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie territoriale Charente-Seudre. La mobilisation des acteurs est restée importante avec l'avancement de projets structurants pour le territoire.

Les enjeux liés au changement climatique ont été au cœur des travaux conduits avec l'aboutissement de la concertation

dans le cadre de Charente 2050. Ce travail a permis de conduire à la validation du plan d'adaptation en janvier 2023.

Par ailleurs, les projets pour préserver les captages prioritaires pour l'eau potable ont avancé en 2022, avec la révision de plusieurs contrats Re-Sources et l'avancement de la phase administrative précédant les réhabilitations des forages privés en Charente-Maritime.

Les solutions fondées sur la nature représentent une solution fondamentale sur les bassins de la Charente et de la Seudre. Ainsi les syndicats GEMAPIens poursuivent leurs actions de restauration des cours d'eau et des zones humides dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion.

Enfin, les acteurs locaux sont toujours mobilisés sur la lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique ou industrielle. Ces pressions sont moins prépondérantes sur le bassin, notamment grâce à une mobilisation historique des maîtres d'ouvrage.



Travaux sur l'Aume-Couture

La mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin de l'Aume-Couture a permis notamment la restauration de 1,5 km de l'Aume en 2022. Ces travaux permettent en particulier de rehausser le fond des rivières par de la recharge granulométrique et ainsi d'améliorer le remplissage des nappes.

Chiffres

17 M€
d'aides de l'Agence

790
dossiers
accompagnés

22 %
des masses d'eau
superficielles en
bon état* en 2019

40 %
objectif de bon
état* pour 2027

* bon état écologique



Le 3^e contrat Re-Sources sur le territoire Arnould-Lucérat, qui vise à protéger l'aire de captage en eau potable du même nom a été signé le 7 septembre 2022. Il permettra de poursuivre la mobilisation des acteurs locaux à travers des actions innovantes, notamment sur la thématique de la mise à disposition du matériel pour les agriculteurs, sur la mise en place de cultures bas niveau d'impact ou encore sur les couverts.

BASSIN DES CÔTIERS AQUITAINS ET CHARENTAIS

Chiffres

13 M€
d'aides de l'Agence

390
dossiers
accompagnés

58 %
des masses d'eau
superficielles en
bon état* en 2019

79 %
objectif de bon
état* pour 2027

* bon état écologique

PAROLES À

© H. Ressayres



Éric Lebat

Chef de la mission littoral, agence de l'eau Adour-Garonne

L'année 2022 a été marquée par la validation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne et du Document Stratégique de Façade (DSF) Sud-Atlantique, élaborés de manière conjointe afin d'assurer une articulation et même une complémentarité entre ces deux documents essentiels de planification.

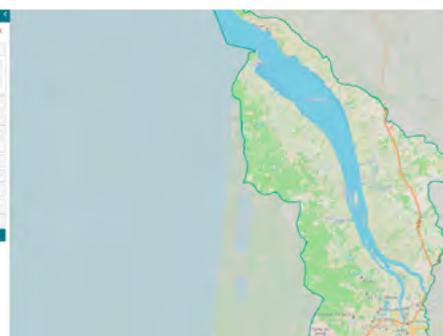
Cette année a été caractérisée par une vague de chaleur et de sécheresse sans précédent, avec pour conséquences sur le territoire littoral des incendies exceptionnels et des étiages sur les cours d'eau extrêmement sévères, s'inscrivant dans la durée, avec de nombreux assècs.

Dans ces conditions, il est à noter l'élaboration d'un Arrêté d'Orientation de Bassin (AOB) destiné à renforcer la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne, arrêté signé par le Préfet coordonnateur de bassin en mars 2023.



© AEAG

La commune de Capbreton poursuit sa politique de gestion intégrée des eaux pluviales; au programme: déconnexion des branchements de particuliers et désimperméabilisation du territoire; après la place de la gare, la place marine, la place des basques a été aménagée pour mieux gérer les eaux pluviales.



© SMIDDEST

Depuis juin 2022, le SMIDDEST et ses partenaires, ont mis en service la plateforme SIG'Estuaire 2.0, afin de mutualiser les nombreuses données géographiques disponibles sur l'Estuaire de la Gironde et de partager la connaissance des enjeux environnementaux de l'Estuaire et ses milieux associés.

BASSIN DE LA DORDOGNE

PAROLES À



© AEAG

Valérie Perrier

Adjointe au Directeur de la Délégation Atlantique Dordogne, agence de l'eau Adour-Garonne

L'année 2022 représente la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie territoriale Dordogne.

Comme pour le reste du bassin, l'année a été marquée par un épisode de sécheresse particulièrement précoce et qui a duré pendant une bonne partie de l'année. Les acteurs ont largement été mobilisés sur le sujet et l'élaboration de la feuille de

route stratégique de gestion quantitative (cf. p.29)

L'année 2022, dans la continuité de l'année 2021, a permis des avancées significatives sur les actions de réduction des pollutions diffuses et ponctuelles. La dynamique engagée sur ce sujet devrait encore s'intensifier en 2023.

La gestion quantitative et la gouvernance sont au cœur de la stratégie de la Dordogne avec l'avancement des plans d'actions à grande échelle. Ils mobilisent l'ensemble des acteurs de l'eau et permettent l'avancement de projets structurants pour le territoire. En lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique, ils facilitent aussi l'émergence de nouveaux projets.

Les actions de restauration de la biodiversité, des fonctionnalités hydromorphologiques et de la continuité des milieux aquatiques représentent encore un volet important de cette stratégie, avec notamment le programme Life Rivière Dordogne mais également les nombreuses actions issues des programmes pluriannuels de gestion.



Restauration de la continuité écologique sur la Tude à Montmoreau dans le cadre d'un Programme Pluriannuel de Gestion.

L'objectif est de restaurer la continuité écologique sur deux ouvrages du bassin versant de la Tude, en créant une rivière de contournement pour l'un (ouvrage du Pont) et une passe à poissons sur l'autre (Grand Pas).

Afin d'encourager le lancement des études et des travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaires, une réflexion a été menée en 2022 sur le Bassin Adour-Garonne. Une stratégie basée sur deux axes (mobilisation des acteurs et mise en place de moyens financiers incitatifs) sera ainsi mise en place à partir du début d'année 2023 et jusqu'à fin 2024.



© AEAG

Chiffres

33 M€
d'aides de l'Agence

800
dossiers
accompagnés

60 %
des masses d'eau
superficielles en
bon état* en 2019

85 %
objectif de bon
état* pour 2027

* bon état écologique

BASSIN DE LA GARONNE

Chiffres

53 M€
d'aides de l'Agence

1 760
dossiers
accompagnés

40,2 %
des masses d'eau
superficielles en
bon état* en 2019

53 %
objectif de bon
état* pour 2027

* bon état écologique

PAROLES À



© xxxxxxxx-AEAG

Marie-Christine Moulis

Coordonnatrice territoriale Garonne, agence de l'eau Adour-Garonne

2022 représente la deuxième année de mise en œuvre de cette stratégie territoriale. Elle a été marquée par la sécheresse, une entrée en étiage extrêmement précoce en termes de débit et de soutien des étiages avec 57,76 mm³, un record dans les lâchers d'eau depuis 30 ans. La Commission Territoriale a unanimement salué la conduite du

soutien d'étiage par le SMEAG et une réactivité très forte de l'ensemble des acteurs. Portée par l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste-rivières de Gascogne et Estuaire, la feuille de route 2022-2027 pour le retour à l'équilibre quantitatif qui a été adoptée en 2022, devrait permettre de mener des actions ambitieuses et innovantes.

Face à ces enjeux, la gouvernance de l'eau est également plus intégrée et renforcée : des SAGE se construisent dans la concertation, l'INTERSAGE Garonne s'organise et travaille sur une stratégie zones humides sur la Garonne amont, et la GEMAPI se met en place sur la Garonne débordante.

Un événement grand public est venu renforcer la mobilisation citoyenne sur le changement climatique en 2022 : Odyssy. Du 22 au 26 juin, 36 jeunes européens volontaires sont partis en immersion à la découverte des enjeux de l'eau dans le Grand Sud-Ouest au fil de la Garonne.

Enfin, les acteurs du territoire, à des échelles plus locales de bassins versants de gestion, continuent de mettre en œuvre des actions améliorant la qualité de l'eau des rivières et de l'eau distribuée, en cherchant à intervenir sur tous les usages et en lien avec des solutions fondées sur la nature.

Partenariat avec VNF pour la gestion du canal des 2 Mers (canal du midi et canal latéral à la Garonne). L'objectif de l'opération est d'optimiser le fonctionnement hydraulique des canaux pour réduire les prises en Garonne et améliorer la gestion des volumes stockés de la Montagne Noire. Les économies d'eau attendues sont entre 4 et 7 Mm³ en étiage.

Élaboration entre les 6 EPCI concernés d'un programme d'études préalables à un programme d'actions de préventions des inondations (PAPI) et d'un programme de gestion des milieux aquatiques (PPG) commun pour la Garonne dite "débordante" et pour les "petits" affluents.



© Wikicommons Creative Commons/ Peter Gugsiell



© AEAG

BASSIN DU LOT

PAROLES À

© Hélène Pessayres - AEAG



Franck Solacroup

Directeur de la délégation Garonne amont,
agence de l'eau Adour-Garonne

La stratégie territoriale Lot fixe sur la période 2020-2024 les priorités de coordination à l'échelle de son bassin versant afin de renforcer le déploiement de la politique de l'eau sur ses territoires.

Au cours de l'année 2022, la stratégie territoriale du Lot a poursuivi ses avancées notamment dans le domaine du traite-

ment des pollutions domestiques avec la mise aux normes de sept nouveaux systèmes d'assainissement.

La consultation relative à la réalisation de l'étude prospective Lot 2050, étude d'impacts du changement climatique sur les besoins et la ressource en eau sur le bassin versant à l'horizon 2050 a été lancée par l'EPTB Lot en fin d'année. Cette étude permettra de donner aux acteurs locaux des clefs pour s'adapter à la baisse des débits et ainsi répondre aux défis qualitatif et quantitatif que cela représente.

Le sous-bassin Lot à l'image du reste du grand Sud-Ouest a été fortement touché par la sécheresse. Il a pu compter sur le dispositif dédié de soutien d'étiage qui a été mobilisé à son maximum. Le retour d'expérience sur la sécheresse 2022 durant laquelle de nombreuses tensions et ruptures d'approvisionnement en eau potable ont été constatées a confirmé la nécessité d'engager des projets de sécurisation d'alimentation en eau potable en particulier sur les secteurs amont où les besoins pour l'abreuvement du bétail sont également importants.



Marvejols : vue générale de la ville depuis le plateau de Lachamp.

La construction de la nouvelle station intercommunale de Marvejols - Montrodât - Antrenas (16000 EH) est un projet visant le double objectif d'une très forte réduction des flux polluants dans une zone où les contraintes du milieu imposent un niveau de traitement poussé et, de mise en conformité vis-à-vis de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines. Cette opération financée à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau va concourir à une amélioration locale très nette de la qualité de la Colagne, affluent du Lot.

Chiffres

23 M€
d'aides de l'Agence

680
dossiers
accompagnés

67,5 %
des masses d'eau
superficielles en
bon état* en 2019

90 %
objectif de bon
état* pour 2027

* bon état écologique



La Truyère en amont du barrage de Sarrans dans l'Aveyron participe au soutien d'étiage du Lot. La campagne de soutien 2022 pilotée par l'EPTB Lot aura permis d'éviter les restrictions d'usages et de respecter les Débits objectifs d'étiage (DOE) sur le Lot réellement malgré la sécheresse très marquée.

BASSIN TARN-AVEYRON

Chiffres

34 M€
d'aides de l'Agence

1 135
dossiers
accompagnés

41,4 %
des masses d'eau
superficielles en
bon état* en 2019

67 %
objectif de bon
état* pour 2027

* bon état écologique

PAROLES À



Frédérique Argillos

*Coordinatrice territoriale du bassin Tarn-Aveyron,
agence de l'eau Adour-Garonne*

En 2022, le territoire Tarn-Aveyron a poursuivi la structuration de sa gouvernance à plusieurs niveaux. L'année 2021 avait déjà permis la concrétisation d'un partenariat entre les 9 syndicats de bassin versant au travers de la création d'une association de coopération et de mutualisation à l'échelle du grand bassin Tarn-Aveyron pour la mise en œuvre d'une gestion solidaire et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. En 2022, les 3 Départements 12, 81 et 82 ont créé une association interdépartementale pour la gestion quantitative du bassin. À court terme, elle doit permettre l'optimisation de la gestion du soutien d'étiage à l'échelle du grand bassin et d'engager les études sur la récupération des coûts auprès des usagers préleveurs. À plus long terme, la stratégie territoriale du sous-bassin prévoit la création d'un Établissement Public territorial de bassin. Le dossier définitif du contrat de rivière « Cérou-Vère » a reçu un avis favorable de la Commission Planification le 7 avril 2022 et a été signé par les différents partenaires le 16 novembre 2022. Le territoire Aveyron aval poursuit également sa démarche de structuration avec un objectif de création d'un syndicat de bassin versant au 1^{er} janvier 2024. L'année de sécheresse extrême de 2022 a confirmé combien le bassin Tarn-Aveyron était sensible aux effets du changement climatique; ainsi les acteurs ont notamment renforcé leur action au travers de nombreux programmes visant une plus grande résilience des territoires: démarches concertées pour la gestion quantitative des ressources, transition agroécologique, restauration et gestion des zones humides, résorption des pollutions ponctuelles domestiques et industrielles, désimperméabilisation des sols en lien avec l'urbanisme, gouvernance de l'eau potable en tête de bassin versant où les tensions quantitatives sur les ressources ont été particulièrement périlleuses, études prospectives besoins-ressources...



Les travaux de reméandrage du Rieutord ont permis de redonner au cours d'eau un tracé méandrique proche de l'ancien tracé naturel afin de retrouver ses fonctionnalités naturelles. Cette opération a donné naissance à 6000 m² de zone humide qui contribuent au stockage de l'eau et à la réduction des périodes d'assèchement du ruisseau.



La retenue de St Géraud, située sur le Cérou est le principal contributeur au soutien d'étiage du bassin de l'Aveyron. En 2022, année de sécheresse historique, près de 14 Mm³ ont été déstockés depuis cet ouvrage (pour 20 Mm³ déstockés sur tout le bassin de l'Aveyron avec les ouvrages du système Lézou, de Thuriès, des Falquettes, du Gouyre et du Tordre).

BASSIN NAPPES PROFONDES

PAROLES À

© AEAG



Nicolas ILBERT

Directeur territorial Atlantique Dordogne de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Nous avons besoin des nappes profondes, mais nous les connaissons encore insuffisamment et ne savons pas comment les partager...

La Stratégie territoriale Nappes Profondes identifie 4 grands territoires à enjeux :

- La Gironde est le territoire le plus avancé dans la gestion des nappes profondes puisqu'un SAGE y est en place depuis 20 ans. Malgré un travail important engagé sur les économies d'eau, la mise en place de ressources structurantes de substitutions aux prélèvements dans les nappes déficitaires tarde à émerger.
- Le Sud Bassin : Suite aux travaux scientifiques de l'étude GAIA et à la réalisation d'une approche socio-économique des usages des nappes, l'institution Adour s'est saisie du sujet nappes profondes et a décidé en 2022 de mettre en place un SAGE dédié. Son passage en Commission Planification est prévu fin 2023.
- Le Périgord-Agenais Quercy : Le département 47 subit depuis une quinzaine d'années un moratoire sur ses prélèvements dans la nappe du Jurassique du fait des baisses de niveaux constants observés. Une partie de ces déficits peut être due à des prélèvements voisins. Les SDAGE successifs demandent qu'une gestion concertée des nappes du Secondaire soit mise en place.
- Le secteur Charente Seudre est un secteur complexe du fait de nombreuses zones d'affleurements et potentiellement générateur de tensions entre usages.

Chiffres

28

masses d'eau souterraine profondes

79 %

en bon état quantitatif

100 %

en bon état chimique

Eaux-SCARS

Dans un contexte de changement global, l'enjeu du projet Eaux-SCARS est d'apprendre à connaître le plus précisément possible le fonctionnement des eaux souterraines du secteur Périgord-Agenais-Quercy et de s'intéresser à la disponibilité de l'eau à moyen et long terme, sur ces territoires.

Les premières étapes du projet ont constitué en des campagnes d'acquisitions géologiques et hydrogéologiques, pour comprendre la géométrie du sous-sol, mais aussi des déploiements de capteurs dans plusieurs sources et cours d'eau.

À la suite de cette première étape d'acquisition de connaissances, deux études socio-économiques sont en cours. Ces dernières ont pour ambition d'aider les acteurs locaux à construire une vision partagée de l'importance stratégique de ces nappes du Secondaire pour leurs territoires et de faciliter ainsi l'émergence d'une gestion concertée de la ressource en eau.

© AEAG / Jean-François FABRIOL



REDEVANCES

REDEVANCES, des contributions bien réparties et contrôlées

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 €* de redevances en 2022 ?



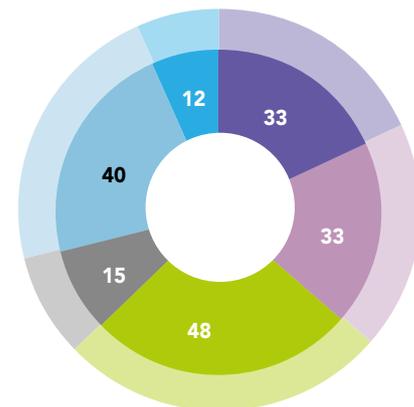
Chiffres

1,8 %
de redevables contrôlés
(cible 1 %)

15,1 %
de redevances contrôlées
en montant (cible 10 %)

91 %
des télédéclarations

Nombre de contrôles par thème



- Redevance pollution et collecte industries
- Redevance pollution et collecte domestique
- Redevance prélèvement collectivités
- Redevance prélèvement industries
- Redevances prélèvement irrigation
- Autres

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers industriels, agriculteurs, usagers domestiques, en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Il existe plusieurs types de redevances : pollution de l'eau, pollution diffuse, modernisation des réseaux de collecte, prélèvement sur la ressource en eau...

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

La réforme des redevances est un chantier majeur pour les agences de l'eau initié par le Ministère de tutelle et conduit depuis plusieurs mois en concertation avec les parties prenantes. Elle doit permettre de renforcer le principe pollueur-payeur. Elle substitue la redevance de pollution domestique par une redevance basée sur la consommation d'eau potable, supprime la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et crée deux redevances plus incitatives, l'une basée sur les performances des réseaux d'eau potable et l'autre sur celles des systèmes d'assainissement.

La réforme devrait aboutir dans le Projet de loi de Finance 2024. Elle devrait être accompagnée d'autres mesures visant à améliorer l'incitativité des redevances de prélèvement notamment afin de renforcer l'atteinte des objectifs.

Le contrôle des redevances en 2022

Les taux de contrôle ont été en hausse en 2022 portant à 1,8 % le nombre de redevables contrôlés et à 15,1 % le montant des redevances contrôlées. Le bon ciblage conduit à rectifier 60 % des sites contrôlés. Dans le domaine des redevances pollution et collecte domestique, c'est 100 % des sites contrôlés qui ont fait l'objet d'une rectification. Le ciblage réalisé a essentiellement porté sur les anomalies de reversement des restes à encaisser ou sur des redevables qui facturent les redevances en TTC au lieu de les appliquer en HT. Ce qui explique le fort pourcentage de rectifications et permet à ces contribuables de repartir sur de bonnes bases de facturation. Pour la redevance de prélèvement des collectivités, la méthodologie complémentaire de ciblage par territoire initiée en 2021 s'est révélée pertinente et sera donc poursuivie.

Au-delà des contrôles fiscaux, pour les irrigants volontaires, un pré-remplissage de leur déclaration à partir des données qu'ils ont préalablement fournies aux OUGC permet de consolider les éléments déclarés et faciliter leur démarche administrative.

POINT DE VUE

Sandrine Dupuis

Directrice des redevances



Une réforme en réponse aux enjeux d'adaptation au changement climatique

Les objectifs poursuivis par cette réforme sont l'amélioration de la qualité de service pour les français et le renfort de la soutenabilité du système de gestion des eaux domestiques en incitant les collectivités territoriales compétentes en matière d'assainissement et d'eau potable, à améliorer la qualité globale du service public, à lutter contre les fuites dans les réseaux et à améliorer les performances épuratoires des systèmes d'assainissement. Ces objectifs sont directement en lien avec la nécessité de s'adapter au changement climatique et préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau.

COOPÉRATION INTERNATIONALE



Inauguration d'un sanimarché à Aplahoué au Bénin. © AEAG/ DAHANE Amina - HAIMAP Humanitaire

2022 : l'année de l'Afrique de l'Ouest

L'année 2022 a été marquée, dans le bassin, par le maintien de la mobilisation des acteurs de solidarité, et, au plan international, par le 9^e Forum mondial de l'eau à Dakar, alors que le contexte d'intervention se dégrade particulièrement au Sahel.

Fidèle à l'esprit de la loi Oudin-Santini, l'Agence fait des collectivités territoriales les bénéficiaires prioritaires de ses aides, en soutien aux projets de coopération vers des pays aux populations particulièrement vulnérables. Pour la première fois depuis le début du 11^e programme, les projets de solidarité aidés par l'Agence en 2022 sont portés autant par des collectivités que par des associations. Pour la première année du programme d'intervention révisé, il faut également souligner l'augmentation d'1 million d'euros de la dotation consacrée à la solidarité internationale.

18 projets concernant l'eau potable et l'assainissement ont été financés. Ils ont permis l'accès aux services essentiels de l'eau potable pour 230 000 personnes et de l'assainissement pour 170 000 personnes, principalement au Sénégal, au Burkina Faso et au Bénin. Alors que les conditions sécuritaires se sont dégradées au Sahel, l'Agence a maintenu l'appui aux projets situés en zones rouges, sous certaines conditions, en concertation avec la cellule de crise du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cependant, en application des consignes du Gouvernement, l'Agence a suspendu l'instruction de projets à destination du Mali fin 2022.



Chiffres

2,05 M€
d'aides attribuées

24 projets
projets solidaires
soutenus

1ers
pays bénéficiaires en
nombre de projets :
Sénégal, Burkina Faso
et Bénin

Guillaume CHOISY DG et le Haut commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal lors du 9^e Forum mondial de l'eau à Dakar

9^e Forum Mondial de l'Eau à Dakar, le premier Forum en Afrique subsaharienne

En mars 2022 s'est tenu à Dakar le 9^e Forum Mondial de l'Eau: visites de terrain, ateliers, conférences, signatures d'accords... un programme dense a fortement mobilisé les agences de l'eau, comités de bassin et leurs partenaires, en lien avec les Ministères. La coordination inter-agences était assurée par l'agence Adour-Garonne.

Le forum a accueilli le lancement officiel par le Partenariat Français pour l'Eau de l'application Water4AllSDGs, financée par les agences de l'eau, qui permet l'évaluation des contributions aux cibles ODD d'un projet, d'une politique ou d'une action dans le domaine de l'eau.

Le Plan d'action de Dakar pour les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, adopté lors du forum, a pour objectif politique de contribuer aux conclusions de la Conférence de l'ONU sur l'eau prévue en mars 2023, d'affirmer la nécessité d'accélérer la mise en ŒUVRE des ODD « par les bassins et pour les bassins » et ainsi conforter les résultats d'accès universels à l'eau potable et à l'assainissement.



Le partenariat de l'Agence avec l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal a été renouvelé à l'occasion du Forum

Plusieurs concrétisations au bénéfice du bassin du fleuve Sénégal sont en cours: soutien aux ateliers d'échanges de l'Initiative Fleuve Sénégal, incubation d'un cadre de concertation locale sur les deux rives du fleuve...



Film Action Internationale



À consulter
bit.ly/ActionInternationale

PAROLE À



André Viola

Président de la Communauté de communes Piège, Lauragais, Malepère - Président de la Commission Relations internationales du comité de bassin Adour-Garonne

Les collectivités au cœur de la dynamique

L'engagement solidaire des collectivités françaises à l'international, est aujourd'hui une nécessité pour les territoires en voie de développement au Sud.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), ne pourront être atteints, d'ici 2030, qu'avec une implication forte des élus et techniciens, qui connaissent les enjeux des services essentiels comme l'eau et qui peuvent donc, au-delà de l'aide financière, nourrir des échanges d'expériences entre pairs avec des collectivités étrangères. Avec l'effet levier important généré par les subventions de l'agence de l'eau, l'accompagnement technique d'associations spécialisées dans le montage de projets, la coopération est le moyen premier d'accélération de l'accès universel à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

SENSIBILISATION



Restauration de la mare de Saint Martin sur la commune d'Aiguillon (47). © Adobe Stock / Monkey Business

SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE L'EAU,

le grand Sud-Ouest passe à la vitesse supérieure

Pour répondre aux enjeux auxquels sera confronté le territoire du Grand Sud-Ouest face au changement climatique et à la sécheresse, l'agence de l'eau a pour ambition d'accroître les actions d'éducation en développant une pédagogie active ouverte à tous les publics, en lien avec les territoires et favorisant la dimension intergénérationnelle.



Un appel à projets pour développer une pédagogie active ouverte à tous les publics

Lancé en juin 2022, l'appel à projets EDUC'EAU est le fer de lance de cette nouvelle stratégie de l'Agence en matière d'éducation et de sensibilisation à l'eau. À

l'issue de ses instructions, le jury a retenu 20 projets qui répondaient le mieux aux critères spécifiques de l'appel à projets. 44 dossiers de bonne qualité, initialement classés en liste complémentaire, ont pu bénéficier d'un financement dans un second temps après décision du Conseil d'administration de l'Agence, d'augmenter l'enveloppe dédiée. Avec 64 dossiers retenus et 3,06 millions d'euros d'aides, les actions menées d'ici 2024 pourraient permettre de sensibiliser près de 400 000 personnes.

Chiffres clés

15 951

abonnés à nos réseaux
sociaux (LinkedIn,
Facebook, Twitter,
Instagram et Youtube)

23

programmes courts de
sensibilisation parrainés
par les Agences et
diffusés sur France TV
durant l'été

ODYSSY

PROJECTIONS AU CŒUR DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

2^e édition d'ODYSSY sur la Garonne, un événement labellisé Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Odyssy 2022, ce sont 36 jeunes Européens, âgés de 18 à 25 ans. Ils sont partis observer la richesse de notre territoire, de ses milieux aquatiques et identifier les bonnes pratiques des acteurs pour préserver la ressource en eau face au changement climatique. Une opportunité pour ces jeunes de vivre une aventure riche de sens et pour les citoyens de participer à des manifestations ludiques et pédagogiques. 800 scolaires ont été sensibilisés à l'occasion de cette édition.





CONNAISSANCE

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX,

une clé pour agir

L'Agence de l'eau Adour-Garonne est un acteur majeur de la surveillance de la qualité de l'eau du bassin. Responsable des suivis de la qualité des eaux continentales et du littoral, elle prend aussi part aux programmes collectifs de production de données.

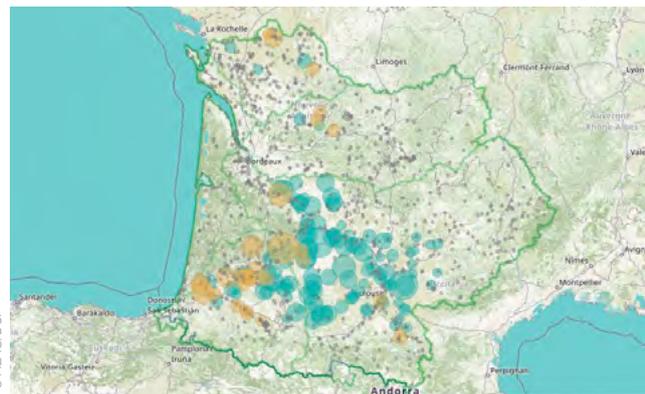
Guider l'action

Les dispositifs de surveillance de la qualité de l'eau (comme les réseaux de stations de mesure) sont conçus afin de suivre l'état des milieux aquatiques, comprendre leur fonctionnement et appréhender l'impact d'éventuelles pollutions. La surveillance de la qualité de l'eau est organisée en co-pilotage entre l'agence de l'eau, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'OFB.

Les données issues de cette surveillance permettent de définir les actions à mener prioritairement et de cibler certains secteurs géographiques où concentrer les efforts. Les données obtenues sont évaluées afin de mesurer l'efficacité des actions et les améliorations obtenues.

Suite à l'entrée en vigueur du SDAGE et PDM 2022-2027 le 4 avril 2022, les données associées ont été publiées sur le portail de bassin et en particulier :

- l'ensemble des informations retenues à l'échelle de la masse d'eau : référentiel, état, pressions, objectifs ;
- les zonages cités dans le SDAGE ;
- l'ensemble des cartes (et les données sources) et des tableaux présents dans le document.



© AEAG/DCI

Vers un nouvel indicateur, témoin du bon fonctionnement des écosystèmes

Selon la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), l'état écologique des milieux aquatiques inclut, des éléments liés à la structure et au fonctionnement des écosystèmes. Pourtant la plupart des méthodes disponibles actuellement pour l'évaluation de cet état écologique des cours d'eau reposent sur des indicateurs de structure. La décomposition de la matière organique (litières végétales) est un processus naturel et fondamental dans les cours d'eau qui s'avère sensible à un large spectre de pressions anthropiques. Ce processus reflète la capacité des écosystèmes à maintenir des fonctions et services dans des situations plus ou moins dégradées. À terme, son observation pourrait participer à la stratégie d'évaluation et de suivi des cours d'eau.





Partager, informer

Le portail de bassin (<http://adour-garonne.eaufrance.fr/>) est la composante Adour-Garonne du Système d'information sur l'Eau (SIE) qui permet de partager avec tous les publics les données environnementales sur l'eau. Les données sont actualisées régulièrement. 50 millions de données y étaient disponibles fin 2022.

Depuis 2019, les données de qualité des eaux sont mises à disposition au fur et à mesure de leur production. Les indicateurs de qualité sont calculés une fois par an lorsque la campagne de surveillance est terminée. Le portail de bassin comporte un catalogue de données qui permet aux portails nationaux dont eaufrance.fr et data.gouv.fr de moissonner les données disponibles et de signaler régulièrement ses dernières publications.

Le site Surveillance rend accessible à tous, 50 ans d'évolution de la surveillance des milieux aquatiques.

Pédagogique, il illustre les missions et données à l'aide d'infographies et valorise les actions par des exemples précis. Nouveauté, depuis le début de l'année 2023, la plateforme permet de consulter l'évolution de la surveillance et de la qualité des lacs, des eaux littorales et des eaux souterraines, en plus des données déjà disponibles sur les rivières.

À consulter |
bit.ly/surveillance_evolution



Surveillance 2022 : les impacts de la sécheresse

Sur le bassin, 1 500 stations en rivières à maîtrise d'ouvrage Agence font l'objet d'une surveillance mensuelle de leur qualité.

L'année 2022 a été la plus critique de ces 4 dernières années en termes d'assecs et de ruptures d'écoulements avec plus de 17 % de stations concernées. Cette année est aussi singulière puisqu'en décembre 2022 de nombreuses stations présentaient toujours une absence d'écoulement.

Des sites sentinelles des impacts du changement climatique

Depuis 2007, l'Agence a mis en place un dispositif de surveillance de sites en rivière considérés comme peu ou pas influencés par des perturbations issues des activités humaines. Ces sites sont de bons témoins de l'impact du changement climatique sur les rivières. Le dispositif de suivi ainsi créé permet d'apprécier l'évolution des communautés biologiques mais il reste difficile d'évaluer l'impact sur la physico-chimie générale du cours d'eau du fait d'une trop faible fréquence temporelle de mesures et d'une variabilité saisonnière ou journalière naturelle de plusieurs paramètres C'est pourquoi en lien avec le conseil scientifique du bassin et les acteurs du territoire, l'Agence a installé un dispositif de suivi multiparamètres en continu, à haute fréquence, sur le Tarn en amont du Pont-De-Montvert (48).

Chiffres

50 millions
de données sur
le portail de bassin

44 000
visites du portail

+1 500
études
concernant Adour-Garonne
sur le portail documentaire
national sur l'eau et la biodiversité



Rivière Ariège – Clermont-Le-Fort (31) – 8/09/2022.

La lutte contre les micropolluants a rassemblé tous les acteurs de l'eau pour un colloque à Bordeaux

En juillet 2022, tous les acteurs de l'eau ont été réunis pour dresser un bilan des actions et réflexions scientifiques menées jusqu'ici sur les micropolluants. Le colloque a permis de tirer les conclusions des treize grands projets lancés sur le territoire français depuis près de 10 ans, mais aussi de redéfinir, sur la base de ces expériences, une grande stratégie nationale en la matière visant à réduire la contamination des milieux par ces micropolluants.

Le colloque « Micropolluants dans l'eau, un enjeu pour le vivant » a permis de mettre en avant les nouvelles connaissances, le lien entre les activités à terre et la qualité des eaux, y compris marines ainsi que les leviers pour réduire cette pollution en cohérence avec l'ambition nationale d'une transition écologique.



© AEAG/DCI

Colloque
Micropolluants



© Micropolluants_Darkpost

Colloque
Micropolluants

À consulter
bit.ly/SyntheseMicro



© AEAG/DCI

CRÉATION D'UN PÔLE ENVIRONNEMENTAL

sur le site du siège toulousain

À Toulouse, l'Agence est implantée sur une parcelle de 10000 m², en pleine propriété, contenue entre la rue du Férétra et la rue St Roch. Le site accueille trois édifices : le bâtiment Lauragais, d'environ 600 m², le bâtiment du siège, d'environ 6000 m² et le bâtiment Jean-François Poncet, d'environ 1900 m², le plus récent, qui intègre des techniques d'optimisation énergétique très performantes (géothermie, pare soleil, toiture réfléchissante en gravier blanc repousse soleil).

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2018-2022 a permis de requestionner l'usage et la destination de ces bâtiments et fait émerger le projet d'accueil d'un pôle environnemental réunissant Agence de l'eau, ADEME et OFB sur un même site.

Le bâtiment Lauragais est un bâtiment ancien qui n'accueillait qu'une dizaine d'agents et une salle de réunion, fonctions qui pouvaient être rapatriées au sein du bâtiment siège. L'OFB dont les agents étaient hébergés sur différents sites dont une partie au sein du bâtiment Jean-François Poncet, était à la recherche d'un lieu d'accueil unique. Enfin, l'ADEME souhaitait louer de nouveaux locaux plus conformes à son devoir d'exemplarité en matière de qualité environnementale du bâti.

Le projet de réhabilitation s'est attaché à ne pas dénaturer le cachet de cet ancien corps de ferme en briques foraines qui constitue la vitrine de l'Agence de l'eau sur la rue du Férétra et sur le quartier Empalot lui aussi en pleine mutation.

Les travaux de rénovation ont été réalisés à un coût raisonnable (moins de 2 millions HT) et en un temps record (10 mois) malgré les aléas rencontrés par de nombreux chantiers en période de crise sanitaire.

À l'issue des travaux au printemps 2022, l'OFB a emménagé dans le bâtiment Lauragais, ce qui a permis de libérer des locaux pour l'ADEME au sein du bâtiment Jean-François Poncet.

Ce projet de rénovation et le raccordement au réseau de chaleur du site ont été soutenus au titre du Plan France Relance.

POINT DE VUE



Sandrine Agut

Cheffe de service des bâtiments et des moyens généraux

Ce projet s'inscrit dans une dynamique initiée au niveau

national qui vise la rationalisation et l'exemplarité des services publics en matière de transition écologique et d'éco-responsabilité. Au-delà de l'amélioration énergétique d'un bâtiment ancien, il a permis de rassembler sur un même lieu des activités de même nature qui gagnent à être proches géographiquement.

Parallèlement, nous multiplions les actions contribuant à la responsabilité sociétale de notre établissement, des achats responsables au développement du tri des déchets, en passant par la préservation et le développement de la biodiversité.



Bâtiment Lauragais



Rénovation Bâtiment Lauragais

RÉALISATION DU BUDGET

(en millions d'euros)

	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes		
	Exécution 2022	Taux d'exécution/BR1	Exécution 2022	Taux d'exécution/BR1		Exécution 2022	Taux d'exécution/BR
Interventions	217 966 022	84%	246 265 208	86%			
Investissement	1 733 826	66%	2 302 748	62%	Redevances	304 625 827	101%
Fonctionnement	4 058 206	71%	3 287 172	58%	Autres recettes	584 253	188%
Personnel	18 059 400	96%	18 027 536	96%	Recettes fléchées	25 230 207	119%
Contributions	32 124 829	100%	32 124 829	100%			
TOTAL	273 942 283	86%	302 007 493	85%		330 440 287	103%

L'AGENCE DE L'EAU

Adour-Garonne

L'Agence agit pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau.

Établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le territoire du bassin qui couvre 1/5^e du territoire national dans le grand Sud-Ouest.

La mission essentielle de l'Agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles: deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 420 km de long.

Siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne

90, rue du Férétra - CS 87801 - 31078 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. 05 61 36 37 38

Atlantique-Dordogne 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur André-Lavignolle - 33049 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 11 19 99

et 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat - 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00

Adour et côtiers 40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7 503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90

Garonne Amont 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00

et 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

97 rue Saint Roch - CS 14407 - 31405 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 43 26 80



Liberté
Égalité
Fraternité



« À la source » est le nouveau programme court de France TV, parrainé par les agences de l'eau, dont le but est de sensibiliser aux enjeux de l'eau face au changement climatique.

Du 17 juin au 17 juillet 2022, 23 spots inédits ont été diffusés sur France 2, France 3, France 5 et France TV. Ces spots, diffusés sur des créneaux de forte audience, sont coproduits par les agences de l'eau, France TV et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. En 2022, la série de programmes a permis de toucher plus de 23 millions de personnes.



Retrouvez-nous sur

www.eau-adour-garonne.fr

